LEVEL ONE

Cahiers
du Cercle Ernest-Renan
POUR LIBRES RECHERCHES D'HISTOIRE DU CHRISTIANISME
Paraissant tous les trois mois

COMMENT SE FAISAIENT AUTREFOIS LES PAPES

par Prosper ALFARIC

Professeur honoraire d'histoire des religions
à la Faculté des Lettres de Strasbourg
Président du Cercle Ernest-Renan

CERCLE ERNEST-RENAN
3, rue Récamier - PARIS VII^e
C. C. P. Paris 10.606-47

Abonnement de base : depuis 300 F. (Etranger 450) ; de soutien : depuis 1.000 F.

N° 3 - Troisième trimestre 1954 Le N° isolé : 150 F.

ORIGINE ET BUT DU CERCLE ERNEST-RENAN

Le « Cercle Ernest Renan pour libres recherches d'histoire du Christianisme » est né de propos familiers échangés entre amis sur la genèse de l'Eglise, sur certains aspects de son histoire et sur ses tendances actuelles. Il nous est vite apparu qu'il serait opportun de nous rencontrer à intervalles réguliers et de nous adjoindre des camarades animés du même esprit qui deviendraient, en toute cordialité, des collaborateurs. Ainsi a été élaboré, dès 1950, un premier programme destiné à une publicité restreinte, dont l'extrait suivant donne la substance :

« Nous sommes quelques-uns à penser qu'il serait opportun de constituer un groupe vivant et agissant, destiné à faciliter les échanges de vues et de renseignements, les recherches personnelles et la diffusion des résultats acquis, en tout ce qui concerne les origines lointaines ou proches du Christianisme, les facteurs de son évolution, la nature et la portée de son rôle social.

« Un tel organe de liaison peut être en tout temps très utile. Nous le jugeons, aujourd'hui, indispensable. D'une part, en effet, l'Eglise se montre plus entreprenante et novatrice que jamais. D'autre part, des documents inédits comme ceux des manuscrits, vraisemblablement esséniens, découverts depuis peu à l'ouest de la Mer Morte, viennent s'ajouter à ceux que nous ont déjà livrés d'autres découvertes du même genre et aux innombrables écrits, depuis longtemps connus, qui restent encore enveloppés de mystère.

« En raison du programme envisagé, notre groupe s'intitule « Cercle Ernest Renan », comme d'autres Cercle Descartes, Cercle Claude Bernard, Cercle Anatole France, Cercle Paul Langevin. Il n'a pas plus l'intention de s'en tenir à la pensée de Renan que ses pareils à celle de Descartes et de Claude Bernard, de France et de Langevin. Il veut seulement se mettre, comme eux, sous le patronage moral d'un grand esprit qui donna un bel exemple de pensée libre, de recherche audacieuse, de dévouement à la science, et qui serait le premier aujourd'hui à vouloir se dépasser lui-même.

« Tous ceux que ce programme attire seront chez nous les bienvenus. Tous sont invités à nous dire leurs désirs, à nous proposer leurs suggestions, à nous faire bénéficier de leur collaboration.

« Nos réunions seront en principe, mensuelles. Nous en donnerons un aperçu sommaire dans un « Bulletin » paraissant tous les mois.

« Par son intermédiaire, nous nous tiendrons en liaison étroite avec ceux de nos adhérents qui ne pourraient assister aux réunions. Il nous sera donc possible de recruter des adhésions en province et de constituer ainsi à travers le pays un bloc puissant d'esprits libres capables de se prononcer en connaissance de cause sur la vie et l'action des croyances communes. »

L'appel fut entendu par beaucoup et nous amena des adhésions nombreuses dont la liste n'a cessé de s'allonger et donne un total déjà imposant.

COMMENT SE FAISAIENT AUTREFOIS LES PAPES

Introduction

Au début de cette année 1954, tout le monde a pu se demander, en lisant les mauvaises nouvelles données par les journaux sur la santé de Pie XII, si sa succession ne serait pas bientôt ouverte. L'idée m'est venue alors de montrer, dans un Cahier Ernest Renan, comment se fait un pape.

Un tel sujet, mal connu des profanes, vaut d'être étudié de près. L'élection du Chef suprême de la chrétienté catholique est aujourd'hui un événement de première importance, non seulement pour nos pays latins, anciens tributaires de Rome, mais pour le monde entier. Il importe de voir comment elle s'opère.

Elle est régie par un mécanisme complexe, qui ne s'est formé que lentement et progressivement au cours des siècles. Pour en comprendre les multiples rouages et les bizarreries parfois déconcertantes, il faut faire abstraction du temps présent et suivre à travers un long passé les grandes phases de son évolution. C'est toute l'histoire de l'Eglise — et, dans une large mesure, celle de l'humanité la plus proche de nous — qui va se dérouler sous nos yeux au cours de cette libre recherche. Vision sommaire d'un monde tumultueux où se succèdent des scènes pittoresques, souvent dramatiques, d'une vie intense et passionnée.

A l'essai, il m'est vite apparu que l'exposé, dans la mesure où il répondrait au programme, déborderait le cadre étroit d'un seul Cahier. J'ai dû le dédoubler.

Le partage s'est fait tout naturellement sur la ligne médiane que constitue en ce domaine l'intervention d'un « Sacré Collège » réuni en Conclave. Tandis qu'auparavant les élections pontificales faites d'abord par la collectivité des fidèles étaient devenues avec le temps l'apanage d'un patron, elles ont été dans la suite le privilège d'une élite du clergé recrutée avec un soin de plus en plus minutieux. Tout ce qui a précédé ce tournant décisif nous apparaît lointain. Tout ce qui a suivi nous semble bien plus proche. Mais la seconde moitié du dyptique suppose la première et ne peut bien se comprendre sans elle.

Je me borne donc présentement à conter comment se faisaient les papes dans le millénaire qui a précédé la fondation du Sacré Collège. Encore dois-je m'en tenir, surtout pour les premiers siècles, aux élections les plus représentatives, à celles qui caractérisent au mieux telle ou telle période particulièrement typique.

Mon exposé se fonde sur une étude aussi directe que possible des documents originels. Mais, en raison du nombre trop restreint des pages disponibles, j'ai dû me borner aux références essentielles et les donner en comprimé à la fin du Cahier.

Le texte capital en la matière est le « Liber Pontificalis », « Livre des Pontifes » de l'Eglise romaine. On appelle ainsi un vaste recueil de notices individuelles consacrées aux divers papes qui se sont succédés depuis les origines. Rédigé en sa première forme à la fin du Vᵉ siècle et au début du VIᵉ, puis continué à intervalles variés par des scribes de la Curie, jusqu'à la fin du Moyen Age, il offre une très grande diversité. Vague et peu sûr dans ses débuts, il donne, dans la suite, des indications de plus en plus concrètes et précises, habituellement tendancieuses, rarement négligeables. Une édition ancienne, un peu hâtive, a été reproduite par Migne dans sa Patrologie Latine (t. CXXVII-CXXVIII). Une autre, bien meilleure, a été donnée, avec introduction et notes, par l'abbé Louis Duchesne, devenu plus tard « Monsignor », Membre de l'Institut et Directeur de l'Ecole Française de Rome. Ce « Livre des Papes » que je cite dans son édition magistrale, sous la référence « L. P. », a été particulièrement utilisé par lui dans les quatre volumes de son « Histoire ancienne de l'Eglise » et aussi, pour la suite, dans une monographie très dense et suggestive sur « Les premiers temps de l'Etat Pontifical ». Cette dernière œuvre est mise ici à profit en sa seconde édition. Je lui emprunte, à l'occasion, quelques citations caractéristiques sur quelques spécimens monstrueux de la faune papale.

Les témoignages directs concernant les faits et gestes des personnalités que je passe en revue sont épars en diverses Collections. La plus complète, la plus accessible et la plus maniable est celle que l'abbé Migne a constituée de 1844 à 1855 avec les 218 in-4° de sa Patrologie Latine (P. L.) et de 1857 à 1866 avec les 166 in-4° de sa Patrologie Grecque (P. G.).

Des renseignements utiles peuvent être relevés dans le grand Dictionnaire de Théologie Catholique (D. Th. C.) de Vacant — Mangenot — Amann, commencé en 1902, terminé en 1950, qui a bénéficié du concours actif de spécialistes très érudits. Seulement sa tendance apologétique fausse souvent la perspective.

La même remarque s'applique d'une manière générale aux textes les plus anciens utilisés au cours de cette enquête. Comme ils proviennent presque toujours d'auteurs ecclésiastiques, ils sont viciés par un fort parti-pris d'admiration et de vénération en ce qui concerne le « Saint-Siège », et ses représentants. Ils doivent être soigneusement pesés et discutés.

On pourra tout de suite s'en rendre compte par ce qui va être dit sur les légendes qui ont cours au sujet des premiers papes.

Fictions initiales

Les débuts des grandes institutions sont souvent voilés de mythes ou de légendes, surtout quand ils émergent d'une époque lointaine et d'un milieu où l'on n'avait pas la notion d'une chronique exacte. Nous ne pouvons que le constater et le regretter vivement à propos des premières origines de la papauté. En ce domaine plus qu'en tout autre la réalité ne se laisse entrevoir qu'à travers un tissu de fictions d'une audace naïve.

Pour les catholiques romains, le premier pape fut incontestablement l'Apôtre **Pierre**, en araméen « Képhas », l'ancien pêcheur du lac de Génésareth, que Jésus lui-même avait choisi et désigné pour sa haute mission, à qui, en une circonstance mémorable, il avait dit, par un jeu de mots d'une grande portée : « Tu es Pierre et c'est sur cette pierre que je bâtirai mon Eglise ». Mais ce texte ne se lit que dans l'Evangile selon Matthieu (XVI, 18) et il n'a été écrit que vers le milieu du IIe siècle. Il est très tendancieux et vise à garantir la tradition chrétienne judaïsante, dont l'Apôtre en question est le symbole, contre les critiques d'un christianisme hellénique et antijuif qui se réclamait des Epîtres de Paul (1). Ce n'est qu'une broderie nouvelle sur un tissu de mythes. Mais elle suffit à expliquer que les chrétiens de la Capitale aient tenu par la suite à se réclamer d'un tel patron. A la première des Cités de l'Empire il fallait comme fondateur et chef de file officiel le premier des compagnons du Christ.

Pierre est-il jamais venu à Rome ? C'est possible, mais nous n'en avons aucune preuve qui s'impose. S'il est arrivé, au cours de ses missions, dans la grande cité qui l'a pris pour patron officiel, ce n'est sûrement pas à ce titre qu'il y a fait son entrée. Là comme dans la métropole syrienne d'Antioche, comme en Galatie, comme à Corinthe, il aura été d'abord, selon une formule courante (Rom. IX, 33) « une pierre d'achoppement et un rocher de scandale » plutôt que le solide fondement de la chrétienté, car c'est au sujet de la tradition représentée par lui que nous voyons surgir à Rome le premier schisme, celui de Marcion (2).

Plus tard s'est formée une légende merveilleuse qui, s'inspirant de la déclaration faite à son sujet par le Christ dans l'Evangile selon Matthieu, lui a fait jouer dans la Capitale un rôle prodigieux. Il y était venu, nous est-il raconté dans un vieux récit de ses « Actes » (3), pour combattre le faux Christ « Simon », dénoncé dans les « Actes des Apôtres (VIII, 9) comme un « magicien » de Samarie. C'est là une pure fiction, qui doit en partie son origine à l'inscription mal comprise d'une statue dédiée « au dieu Semo Sancus », à Rome même, « dans une île du Tibre entre les deux ponts ». Un chrétien de cette même ville, saint Justin, qui en parle dans sa 1re « Apologie », écrite peu après 150, explique qu'il s'agit, dans cette dédicace, du faux

dieu Simon (XXVI, 2). Ce détail, certainement erroné, aura incité un pieux romancier à conter, dès la 2e moitié du IIe siècle, que Pierre, qui avait remporté un premier succès sur cet imposteur dans son pays d'origine (Act. VIII, 14-25), l'a poursuivi jusqu'au centre de l'Empire et a remporté là sur lui une ultime victoire. C'est à ce titre fictif et longtemps après sa mort que l'ancien Képhas s'est acquis la popularité qui auréole la figure du premier pape.

Plus pâles et presque insaisissables sont les ombres de ses premiers successeurs. Le « Liber Pontificalis » énumère après lui, en une chronologie arbitraire, agrémentée de détails peu vraisemblables : **Lin** (67 ?-79 ?), **Clet** ou **Anaclet** (79 ?-89 ?), **Clément** (89 ?-97 ?), **Evariste** (97 ?-105 ?), **Alexandre** (105 ?-115 ?), **Sixte I** (115 ?-125 ?), **Télesphore** (125 ?-136 ?), **Hygin** (136 ?-140 ?). Les deux premiers ne sont que de simples étiquettes destinées à masquer un grand vide. On peut en dire autant des cinq qui font suite à Clément. Celui-ci offre beaucoup plus de relief. Il est mis en scène et même sur l'avant-scène en une série de récits dramatiques, dits « Clémentins », dont les uns sont intitulés « Homélies », à cause de la place qu'y tiennent certaines discussions scrypturaires, les autres « Recognitions », par suite du rôle qu'y jouent des « reconnaissances » romanesques de personnages perdus et retrouvés. Tous le présentent comme un compagnon et disciple chéri de Pierre, dont la succession devait naturellement lui échoir (4). Mais ces textes sont dépourvus de valeur historique. Ils se rattachent au thème légendaire des luttes de Pierre contre Simon le magicien. Ils ne remontent pas plus haut que la 2e moitié du IIe siècle.

Un Clément se trouve mentionné plus anciennement dans un livre du romain Hermas, intitulé « Le Pasteur », qui a dû être rédigé vers 140 (5). Il y est présenté comme un secrétaire de la communauté Romaine chargé de correspondre avec les autres Eglises (6). C'est par lui, selon toute apparence, qu'a été écrite une lettre « aux Corinthiens » qui a joui d'une autorité presque comparable à celle des Epîtres de Paul et dont le texte nous a été conservé (7). Elle est communément regardée comme l'œuvre du « pape saint Clément », qui l'aurait rédigée vers la fin du Ier siècle. Mais son contenu la rattache, plutôt à l'époque où l'auteur faisait fonction de secrétaire préposé à la correspondance dans l'Eglise de Rome. Nous savons par ailleurs que le chef de cette Eglise, son évêque », était alors un frère d'Hermas, **Pie Ier** du nom (140 ?-155 ?), et qu'il eut pour successeurs **Anicet,** (155 ?-166 ?), **Soter,** (166 ?-174 ?), **Eleuthère** (174 ?-189 ?), **Victor** (189 ?-199 ?).

Clément n'a donc pas de place justifiée dans la liste des papes. Mais il paraît avoir exercé par son activité littéraire une action considérable et à certains égards décisive. D'autre part, le roman qui faisait de lui un compagnon de Pierre lui a donné un prestige exceptionnel. C'est pour cette double raison qu'il a obtenu, à titre posthume, les honneurs de la papauté.

Premières élections pontificales

A défaut de renseignements directs sur les élections romaines du Ier siècle et même du IIe, nous pouvons nous les représenter assez bien d'après celles qui se faisaient alors dans les autres Eglises. Nous en trouvons même une préfiguration très nette dans les communautés esséniennes d'où est sortie la Chrétienté.

Déjà chacune de ces sociétés préchrétiennes avait à sa tête un « inspecteur », élu au suffrage universel, qui veillait à la stricte observation de la règle (8). C'est ce rôle de « surveillant » que désigne le mot « évêque », en sa forme grecque « episcopos » appliquée au président de l'Assemblée chrétienne L'épiscopat primitif était, lui aussi électif, dans le sens le plus large. Un règlement intérieur des Eglises, intitulé « Doctrine des douze Apôtres », qui utilise l'Evangile selon Matthieu mais qui aura sans doute été écrit peu après lui, dit à ce sujet (n° 15) : « Elisez-vous des évêques... dignes du Seigneur, des hommes doux, désintéressés, véridiques et éprouvés » (9).

Les choses se passaient à Rome comme partout ailleurs. Il n'y avait pas alors de « pape » au sens actuel du mot, qui n'a paru que bien plus tard et qui ne peut être employé ici que par une anticipation commode et dans une acception très large. Mais il a dû y avoir de bonne heure un évêque de la grande Cité. Pareil à ceux des autres Eglises, il était élu comme eux par l'ensemble de la communauté. Son siège se trouvant au centre de l'Empire, jouissait d'un prestige exceptionnel et, par le fait même, d'une très large aisance. Aussi fut-il, de bonne heure, particulièrement disputé.

Premières dissensions électorales

La première élection pontificale sur laquelle nous avons des renseignements un peu précis est celle du pape « saint **Calliste** ». Détail amusant, elle nous est connue par une diatribe d'un concurrent, qui fait figure d'antipape et qui n'est autre que ... « saint **Hippolyte** ». L'écrit en question est un grand traité contre les hérésies, intitulé « Philosophoumena », rédigé entre 225 et 230, dont la trace avait été perdue et dont un manuscrit, découvert au Mont-Athos, est entré peu après, en 1842, à la Bibliothèque Nationale de Paris. L'auteur se classe, dans sa Préface, parmi « les successeurs des Apôtres, participant à la même grâce, à leur suprême pontificat et à leur magistère ». Par contre il dénonce son adversaire comme un faux docteur en lutte contre la véritable Eglise (10).

Selon lui, ce Calliste était esclave d'un certain Carpophore, chrétien de la maison de César. Il avait reçu de lui et de nombreux coreligionnaires des sommes importantes qu'il devait faire

fructifier. Au lieu de rapporter les bénéfices escomptés, sa banque fit faillite. Il « leva le pied et s'enfuit vers la mer », s'embarqua au port et, se voyant poursuivi, sur le point d'être pris, se jeta à l'eau mais en fut retiré, puis livré à son maître et mis par lui aux arrêts. Plus tard, ayant obtenu de lui l'autorisation de se faire rembourser par certains débiteurs, il se rendit à la synagogue, y causa du scandale et fut traîné par les Juifs devant le Préfet de la ville, qui le fit flageller et l'envoya aux mines de Sardaigne.

Marcia, pieuse concubine de l'empereur Commode, voulant faire une bonne œuvre, demanda au « bienheureux **Victor** », alors évêque de Rome, la liste des chrétiens relégués dans la même région, puis elle envoya un eunuque, le prêtre Hyacinthe, porter au gouverneur une lettre de grâce en leur faveur. Calliste, ainsi libéré, fut d'abord mis un peu à l'écart à Antium. Victor mourut peu après.

Zéphyrin (198-217) prit sa succession et s'associa Calliste. L'ayant rappelé d'Antium, il lui confia l'administration du cimetière. C'était « un homme simple, illettré, ignorant des règles ecclésiastiques », qui « aimait les présents et l'argent et se laissait séduire par les cadeaux ». Calliste, « homme capable de tous les méfaits », imposteur souple et ingénieux, qui aspirait au siège épiscopal, ...« faisait de lui ce qu'il voulait et l'amenait à semer sans cesse la discorde entre ses frères pour se concilier ensuite à lui-même par ses discours astucieux l'amitié des deux partis »... Il « annihila le vieillard, incapable de juger les paroles et de percer à jour les machinations de ce flatteur... »

Après la mort de Zéphyrin, « il crut avoir atteint le but qu'il poursuivait avec tant d'ardeur ». Accusé d'opinions hétérodoxes, « devant les Eglises », par Hippolyte, qui se considérait comme seul évêque légitime, et aussi, en un sens diamétralement opposé par l'hérétique Sabellius, il retourna ce reproche contre « les deux partis » et il entraîna beaucoup de personnes ». Puis, pour se concilier la faveur populaire, il déclara que les péchés d'impudicité, d'apostasie et d'homicide, tenus avant lui pour irrémissibles, pouvaient être remis. « Voyez, conclut l'antipape, à quel abîme d'impiété a abouti cet homme sans foi ni loi, qui prêchait du même coup l'adultère et le meurtre ».

Curieuse galerie de papes, où le premier, « le bienheureux Victor », a d'excellents rapports avec une concubine impériale et lui envoie une liste de condamnés à libérer, portée à destination par « un eunuque, le prêtre Hyacinthe ». Le second, Zéphyrin, canonisé comme lui, est un homme simple, un illettré, connaissant peu les règles de l'Eglise mais aimant les présents et l'argent, se laissant séduire par les cadeaux. Le troisième, Calliste, est d'abord un banquier de profession, c'est-à-dire pour le temps un usurier, puis un failli, finalement un homme « sans foi ni loi », « capable de tous les méfaits ». Le quatrième, enfin, Hippolyte, apparaît comme le premier des antipapes. A la manière dont il est parlé des chefs de l'Eglise, on entrevoit que

leur élection se fait un peu à l'aveuglette, que la faveur et les cadeaux y jouent un très grand rôle.

Après une série de papes obscurs, **Urbain I^er^** (222-230), **Pontien** (230-235), **Antère** (235-236), sur qui nous ne savons à peu près rien, en voici un, **Fabien** (236-250), dont la promotion fut singulière, s'il faut en croire ce qui en est dit par Eusèbe de Césarée dans son « Histoire ecclésiastique » (VI, 29, 2-4). En 236, alors que la communauté des fidèles délibérait pour se donner un chef, une colombe vint se poser sur sa tête. Personne n'avait songé à lui. C'était un simple laïque, arrivé depuis peu dans la ville, presque inconnu de tous. Il apparut soudain comme l'élu de l'Esprit Saint, qui était descendu sous la même forme sur le Christ au Jourdain. « Sur ce, tout le peuple, plein d'enthousiasme et d'une seule âme, s'écria qu'il était digne, puis sans retard on le saisit et on le fit asseoir sur le trône épiscopal ».

Quatorze ans plus tard, au début de 250, Fabien était emporté par la persécution de Dèce. Son siège resta vacant pendant 16 mois. L'Eglise fut alors administrée collectivement par les prêtres de Rome. L'un d'eux, Novat ou Novatien, qui avait souvent parlé ou écrit ou agi en leur nom, semblait particulièrement désigné, quand le calme revint, pour recueillir la succession. Mais aucune colombe ne descendit sur lui. Il se montrait sévère pour les « lapsi », « tombés » durant l'épreuve, qui demandaient à rentrer au bercail. En lui revivait le rigorisme d'Hippolyte. Ce fut un autre candidat, **Corneille** (251-253), réincarnant plutôt l'esprit conciliant de Calliste, qui, au printemps de 251, recueillit la majorité des suffrages. **Novatien** le tenant pour indigne, comme patron des apostats, et se jugeant seul élu légitime, se fit sacrer par trois évêques du sud de l'Italie et fonda une Eglise rivale, celle des « cathares » ou des « purs », qui eut des succursales en Afrique, en Gaule, jusqu'en Asie Mineure (11).

On ne voit pas qu'aucune contestation se soit produite pour le choix des papes suivants, **Lucius** (254) bientôt banni, **Etienne I** (254-257), **Sixte II** (257-258), **Denis** (259-268), **Félix I** (269-274), **Eutychien** (275-283 ?), **Caius** (283-296 ?), **Marcellin** (296-304) et, après une longue vacance, **Marcel I** (308-309). Notons seulement, sous le pontificat de ce dernier, un renouvellement de la querelle sur la conduite à tenir à l'égard des apostats repentis, qui fit surgir, à sa mort, en face du rigoriste **Eusèbe** (310), un antipape protestataire, Héraclius. Un ordre impérial exila l'un et l'autre. Le calme revint avec **Miltiade** (310-314), puis surtout avec **Sylvestre I,** qui vit le triomphe de Constantin et son ralliement à l'Eglise.

Sous l'Empire constantinien

Au temps des persécutions organisées, la situation d'un évêque de Rome était trop précaire pour susciter de grandes compéti-

tions. Il en fut autrement quand l'empereur professa officiellement le culte du Christ, identifié par lui avec celui du Dieu solaire Apollon, qu'il avait hérité de son père Constance Chlore. L'Eglise romaine bénéficia de conversions nombreuses. Elle devint très riche et très puissante. Son chef, confortablement installé au palais du Latran, fut une personnalité de premier plan. « Faites-moi évêque de Rome, disait plaisamment le païen Prétextat, préfet de la ville, et je me ferai tout de suite chrétien » (12).

Bientôt, pourtant survinrent de graves désaccords. Ils portaient sur l'idée que l'on devait se faire du Christ Fils de Dieu et de ses rapports avec le Père. En 325, sur convocation de Constantin, un Concile œcuménique réuni à Nicée condamna la doctrine du prêtre Arius, qui faisait de lui une divinité de second ordre, subordonnée au Dieu suprême. L'Assemblée déclara qu'il était de même substance, « consubstantiel », « omoousios ». Mais dans la suite un parti puissant, qualifié de semi-arien, mit en avant une doctrine plus subtile selon laquelle il était plutôt semblable en substance, « omoiousios ». L'introduction d'un iota suffisait à faire de lui un simili-Dieu, non le vrai Dieu. Déjà Constantin, dans les dernières années de sa vie, inclinait en ce sens.

Son fils Constance, féru de théologie, se fit l'ardent protagoniste du semi-arianisme. Devenu, en 353, après la mort de ses deux frères, seul maître de l'Empire, il s'appliqua plus que jamais à imposer sa foi.

Le siège épiscopal de Rome, qui avait été occupé après la mort de Sylvestre, par **Marc** (336), puis par **Jules Ier** (337-352), l'était alors par **Libère** (352-366). Ce dernier restait très attaché, comme ses devanciers, à la doctrine de Nicée. Constance, n'ayant pu le gagner à ses vues, le fit enlever, de nuit, en 355. Il le relégua en Thrace, où les désagréments de l'exil et les multiples pressions de son entourage brisèrent sa résistance. Il ne le laissa revenir qu'après avoir obtenu sa capitulation avec la signature d'un formulaire semi-arien, en 358.

Le trône pontifical avait été occupé dans l'intervalle par un ancien archidiacre du nom de **Félix II** (355-358), qui, n'ayant pas subi les mêmes tracasseries, n'avait pas eu la même défaillance et qui se trouva ainsi représenter l'orthodoxie de Nicée en face du revenant semi-arien, tenu pour hérétique par beaucoup de fidèles. Comme l'accord ne put se faire entre les deux hommes et leurs partis respectifs, Félix, à son tour, fut enlevé de force, après des luttes violentes qui ensanglantèrent l'Eglise. Il n'en resta pas moins, pour une large fraction de la communauté, l'évêque légitime et un martyr de la foi. C'est le jugement qui prévaut dans le « Livre des Papes » (13).

A la mort de Libère, survenue sous le règne de Valentinien I, le 23 septembre 366, deux partis nettement opposés se trouvaient en présence. Deux candidats s'affrontaient, L'un, **Damase** (366-

384) fils du prêtre Antoine, avait été très attaché d'abord au Libère de l'orthodoxie nicéenne, puis à son remplaçant Félix, ensuite au Libère des semi-ariens. Il représentait la souplesse de Calliste et de Corneille. Bien vu dans l'aristocratie, spécialement chez les grandes dames, il n'en était que plus critiqué dans une partie notable du clergé. Le candidat de cet autre milieu était un certain **Ursin**, qui semble avoir bien mérité son nom. En lui revivait l'intransigeance d'Hippolyte et de Novatien.

Une élection organisée par sept prêtres et trois diacres acclama Ursin, qui fut immédiatement sacré par l'évêque de Tibur. Une autre eut lieu dans la basilique de Saint-Laurent et se prononça pour Damase, qui fut intronisé huit jours après par l'évêque d'Ostie.

Damasiens et Ursiniens en vinrent aux mains et s'entretuèrent pendant trois jours. Le Préfet de Rome dut intervenir. Il opta pour Damase et décida qu'Ursinus serait éloigné de Rome. Comme les sept prêtres qui avaient fait élire ce dernier continuaient de le soutenir, son rival demanda et obtint qu'ils fûssent conduits hors de la ville. Ils s'y retranchèrent dans une basilique. Le 26 octobre suivant, les Damasiens vinrent les y assiéger et en tuèrent 137.

« Il n'y a pas, avait constaté l'empereur Julien, de bêtes si féroces pour les hommes que la plupart des chrétiens le sont entre eux. » L'historien Ammien Marcellin rapporte, en bon païen, ces propos de son maître et modèle, à l'occasion des poursuites engagées par Constance contre Athanase et ses adeptes. Il a dû y songer au spectacle des disputes sanglantes provoquées par la succession de Libère. C'est lui qui parle des 137 ursiniens tués par leurs adversaires. Il ajoute ce trait qui paraît bien viser spécialement Damase ; « Quand je considère l'éclat de cette dignité dans la Capitale, je ne suis pas surpris de cet excès d'animosité entre les compétiteurs. Le concurrent qui l'obtient est sûr de s'enrichir des libérales oblations des matrones, de rouler dans le char le plus confortable, d'éblouir tous les yeux par la splendeur de son costume, d'éclipser dans ses festins jusqu'aux profusions des tables royales » (14).

Ce tableau n'a rien d'excessif comparé à celui des ecclésiastiques romains du même temps dont parle saint Jérôme : « Leur unique souci est d'avoir des habits qui fassent ressortir l'élégance de leur taille, des souliers à la mode, des cheveux frisés au fer chaud, des bagues plein les doigts. On dirait des fiancés plutôt que des ministres des autels. Leur temps se passe en visites, en bavardages, en intrigues de tout genre » (15).

Ceci se lit dans un long traité sur la virginité adressé par le fougueux et austère Dalmate à une de ses élèves en spiritualité, dont la mère Paula, « sainte Paule », s'était mise aussi sous sa direction. Ces femmes appartenaient à la grande noblesse. Le préfet de la ville Prétextat, déjà cité pour son bon mot sur l'« évêque de Rome », leur était apparenté. Ce fut ce païen, lettré

mondain, sceptique et diplomate, qui assura le triomphe de Damase (16). Etrange monde, où les païens se mettaient au service des chrétiens et où ceux-ci s'entretuaient !

Les Ursiniens, quoique répudiés par les grands, s'obstinèrent. Devant leur insistance, Valentinien I permit à Ursin et à ses compagnons de rentrer dans Rome. Puis, comme leur présence y provoquait des troubles, il les fit expulser à nouveau, le 16 novembre 367. Il leur interdit les abords de la Cité dans un rayon de 20 milles. Finalement, Ursinus fut expédié en Gaule, d'où il ne fut autorisé que quelques années plus tard à revenir pour s'installer dans l'Italie du Nord.

Son éloignement ne mit pas fin à la querelle. Ses partisans s'en prirent personnellement à Damase. Ils le poursuivirent de leurs libelles et portèrent plainte contre lui devant le Préfet de Rome, l'accusant d'un « crime capital ». Une condamnation risquait, paraît-il, d'intervenir, quand le jeune empereur Gratien, fils de Valentinien I et pupille de saint Ambroise, donna l'absolution au pape et interna Ursinus à Cologne.

Damase ne se tint pas pour satisfait. Il convoqua, en 378, à Rome, un concile des évêques d'Italie et fit demander par eux à l'empereur d'exécuter les sentences ecclésiastiques contre les rebelles et de le protéger lui-même contre leurs calomnies. Mais il n'obtint sur ce dernier point qu'une réponse vague.

Trois ans plus tard, un agent d'Ursinus faisait rebondir l'affaire. Le Préfet de Rome envoyait à la Cour un rapport où tout semblait remis en question. Sur une recommandation pressante de saint Ambroise, une délégation conciliaire alla trouver son impérial pupille, et tout fut arrêté (17).

Le souvenir de ces pénibles incidents contribua sans doute, pour une large part, à écarter tout conflit électoral qui en aurait provoqué le retour. Les querelles dogmatiques, qui en avaient été une cause partielle, s'étaient d'ailleurs atténuées. L'Eglise passait par une phase d'euphorie. Gratien avait inauguré des mesures sévères contre le paganisme et contre les hérésies chrétiennes opposées à la foi de Nicée. Après sa mort, l'espagnol Théodose, qu'il s'était associé, avait poursuivi la même politique par une législation de plus en plus rigoureuse. Grâce à lui, l'autorité papale s'était ainsi graduellement accrue sous les pontificats de **Sirice** (384-398) et d'**Anastase I** (398-401).

Sous les empereurs d'Occident

La situation de l'Eglise romaine se trouva profondément modifiée, après la disparition de Théodore (399), par suite du partage qui fut fait de l'Empire entre ses deux fils, Arcadius, à qui échut l'Orient, et Honorius, qui fut le maître de l'Occident. A vrai dire la division existait déjà longtemps avant de devenir officielle. Grecs et Latins avaient des traditions trop dissem-

blables et des intérêts trop divergents pour bien s'entendre. Mais leur disjonction administrative, en accentuant ce contraste, les affaiblit, souvent même suscita des luttes intestines de frères ennemis.

L'Empire d'Occident, dont le chef n'avait que neuf ans quand son père mourut, chancela bientôt sous les coups très rudes des Barbares. Les bouleversements extérieurs se répercutèrent dans la vie interne de l'Eglise. Les successions pontificales en furent souvent troublées.

Rien de tel n'est signalé à propos des deux premiers papes élus sous ce nouveau régime, **Innocent I^er^** (401-417), et **Zozime** (417-418). Mais la mort de ce dernier fut l'occasion d'un conflit très violent. Un parti puissant s'empara de la basilique du Latran et acclama l' « archidiacre » Eulalius. Un autre élut, le lendemain, le prêtre **Boniface.**

Le préfet de Rome Symmaque joua, dans cette affaire, quoique païen, un rôle très important, qui s'affirme en plusieurs de ses lettres (18). Il se défiait de Boniface, qui avait été légat à Constantinople sous les deux pontificats précédents et qui risquait de travailler pour l'empereur d'Orient au détriment de l'Occident. Sur son rapport, Honorius, qui avait fixé sa résidence à Ravenne, lui manda de faire installer Eulalius à Saint-Jean de Latran et d'expulser Boniface.

Les partisans de ce dernier allèrent plaider à la cour. L'empereur, pour arbitrer le débat, ordonna aux deux concurrents de comparaître devant lui le 8 février 419. N'ayant pu les mettre d'accord, il décida que leur affaire serait jugée par un synode qui se tiendrait le 13 juin. En attendant défense leur fut intimée de revenir à Rome. Les offices religieux y seraient célébrés par l'évêque de Spolète.

Eulalius enfreignit la consigne. Il rentra, le 18 mars dans son église pour y célébrer les solennités pascales. L'empereur, irrité, le déclara déchu de son siège, ordonna qu'il fût chassé de Rome et que son concurrent y prit sa place. Pour consolider sa propre situation, Boniface, par une lettre du 1^er^ juillet 419, pria le souverain de prendre des mesures propres à éviter le retour de pareils incidents. Honorius acquiesça. Il publia un rescrit aux termes duquel si deux compétiteurs étaient élus par deux groupes rivaux, aucun d'eux ne devrait être tenu pour légitime. Celui-là seul le serait qui, dans une assemblée générale aurait obtenu les suffrages de tous (19). C'était risquer d'avoir, par une nouvelle élection, un concurrent nouveau.

Sous la domination des « Barbares »

Décidément, le mode traditionnel des promotions papales se révélait, à l'usage, bien dangereux. Il allait le devenir encore davantage. Après la disparition de **Boniface I** (†422), ses suc-

cesseurs immédiats **Célestin I** (422-432), **Sixte III** (432-440), **Léon I** (440-461), **Hilaire** (461-468), virent tour à tour les hordes barbares déferler sur l'Empire d'Occident et s'en disputer les débris. En 476, le dernier héritier des Césars, le chétif Romulus « Augustule », s'effondra presque aussitôt après avoir été revêtu de la pourpre.. Le vainqueur, Odoacre, roi des Hérules, se tailla un vaste domaine au cœur de l'Italie et l'administra pour son propre compte, tout en prenant la précaution de se présenter officiellement comme un lieutenant de l'empereur d'Orient. Qu'allait devenir le siège de Pierre, enclos dans ce nouvel Etat ?

L'occupant d'alors, **Simplicius** (468-483), se le demandait avec inquiétude. Il se dit que le plus simple et le plus sûr était de s'en remettre au nouveau souverain. Il pria Odoacre de prendre les mesures nécessaires pour assurer une succession régulière. Le Barbare romanisé ne demandait pas mieux. Il allait reprendre ainsi à son profit le rôle patronal d'Honorius. Il décréta que toute élection papale, pour être valable, devait être ratifiée par lui ou par son représentant officiel (20).

La solution était précaire. Odoacre fut battu en 489, fait prisonnier et massacré en 493 par le chef des Ostrogoths, Théodoric. Celui-ci s'efforça de réaliser l'union du monde latin, en s'alliant aux Wisigoths et aux Francs. Pour cette raison même, il fut vu de très mauvais œil par les Grecs. Les Romains ne lui furent pas plus favorables, parce qu'ils voyaient en lui un barbare puissant d'un voisinage redoutable. Les stricts orthodoxes le craignaient plus encore parce qu'ils le savaient attaché à l'arianisme. Un courant continu, d'une force croissante, s'affirma donc, après Simplicius, en faveur d'un ralliement à Byzance, d'abord sous **Félix III** (483-492) et **Gélase Ier** (492-496), plus encore sous **Anastase II** (496-498). Ce dernier alla, paraît-il, aussi loin que possible dans cette voie. Telle fut sans doute la raison pour laquelle il ne fit que passer sur le siège de Pierre. Selon le « Livre des Papes » (I, 258), il fut frappé « par un châtiment divin ».

A sa mort, il existait donc au sein de l'Eglise romaine deux tendances opposées. L'une était pour Byzance, l'autre contre. Il y eut, en conséquence, le même jour, deux élus. L'un, l'archiprêtre **Laurent** était du premier clan, l'autre, **Symmaque**, du second. Naturellement Théodoric opta pour ce dernier et le fit triompher (21).

Une fois officiellement reconnu, Symmaque (498-514) s'efforça de consolider sa situation et d'empêcher toute nouvelle concurrence. Il convoqua, dès 499, un grand synode, auquel participèrent 72 évêques et 66 prêtres, et il y fit adopter les décisions suivantes, qui jettent une lumière crue sur les intrigues auxquelles donnaient lieu les élections papales :

1. Défense est faite à tout clerc de promettre sa voix ou de rechercher des suffrages pendant la vie et à l'insu du pontife régnant.

2. Toute dénonciation de telles tentatives sera non seulement

garantie contre des poursuites éventuelles, mais largement récompensée.

3. Au cas où le pape mourrait sans avoir réglé sa succession, celle-ci reviendra au candidat qui aura recueilli sinon la totalité du moins la majorité des suffrages (22).

L'allusion très nette au règlement préventif par le pape de sa propre succession donne à penser que cette pratique était d'usage courant. Les assemblées délibérantes n'avaient alors qu'un caractère conventionnel. Le pape en exercice procédait à la manière du Très Haut, qui appelle ou réprouve qui il veut. Il s'informait avec une sollicitude inquiète des candidatures adverses qui pouvaient se tramer et provoquer sa mort. « Toute dénonciation » était « largement récompensée ».

De telles pratiques supposaient une opposition tenace et ne pouvaient que provoquer des réactions violentes. En fait, d'après le « Livre des Papes » on se battait tous les jours en pleine ville et l'on n'était pas en sécurité dans la rue. Chaque clan avait ses zélotes. Certains, ceux probablement de Symmaque, entraient de force dans des couvents, sans doute parce qu'on les leur avait dénoncés comme des foyers de byzantisme ; ils déshabillaient les religieuses et ils les violentaient. D'autres, ceux de Laurent, colportaient contre son rival les bruits les plus fâcheux. Ils l'accusaient de malversations au détriment des biens d'église, de dévergondage avec des femmes de mœurs légères, de crimes divers dont ses esclaves auraient été témoins (23).

Ces critiques se firent si fermes et si précises que Théodoric sentit le besoin de porter l'affaire devant un tribunal ecclésiastique. Un Concile fut convoqué, en mai 501, à Sainte Marie du Transtévère. Il groupa jusqu'à 115 évêques, mais il n'osa pas se prononcer sur le fond du débat. Il se contenta de remettre « toute la cause » au jugement de Dieu qui veut la paix et d'exhorter les opposants à vivre en bon accord avec Symmaque.

Cette solution conciliante ne satisfit que ceux qui voulaient être satisfaits. L'opposition se fit moins violente, mais elle persista. Le concurrent évincé, Laurent, avait d'abord quitté la ville. Il y revint plus tard et vit ses partisans se regrouper autour de lui. Les deux clans se livrèrent à des campagnes de tracts et de libelles, qui ont trouvé leur écho dans le « Livre des Papes » (24).

Sous le successeur de Symmaque, **Hormisdas** (514-523), la situation se modifia au profit de la tendance byzantine. L'empereur Anastase, à qui le pape défunt avait vivement reproché de soutenir l'hérésie monophysite, mourut en 518. Il fut aussitôt remplacé par un général complètement illettré mais habile manœuvrier, Justin. Celui-ci, intelligemment secondé par son neveu Justinien, esprit fin et retors, se prononça pour la doctrine orthodoxe définie en 451 au Concile de Chalcédoine. Il voulait, par cette mesure, se faire bien voir à Rome, parce qu'il ambi-

tionnait de reconquérir l'Italie avec l'Afrique latine et de ressouder l'Occident à l'Orient.

Hormisdas s'empressa de mettre l'occasion à profit pour nouer des relations utiles. Dès 519, il fit porter à Byzance par plusieurs légats un formulaire dogmatique destiné à réaliser l'union. Ses envoyés furent fort bien reçus. Son texte obtint un succès chaleureux. A la Cour, au Patriarcat et à travers la ville, on se déclara décidé à « suivre en tout la communion du Siège Apostolique, où réside l'entière et vraie solidité de la foi chrétienne, où la religion s'est toujours conservée immaculée » (25).

Théodoric, inquiet, réagit violemment. Comme Justin et Justinien, soucieux de réaliser l'unité morale de l'Empire, venaient de prendre des mesures sévères contre les ariens, encore nombreux parmi les populations gothiques des pays danubiens, il en demanda impérieusement l'abrogation. Hormisdas venait de mourir. Son successeur **Jean I^er^** (523-526) fut expédié à Constantinople pour y défendre la cause du roi de Ravenne. Revenu bredouille, il fut jeté dans un cachot et y mourut bientôt (26).

Un héritier lui fut donné en la personne de **Félix IV** (526-530). Le « Livre des Papes » (I, 280), déclare sans ambages que ce fut fait « par ordre du roi Théodoric ». Ce dernier mourut presque aussitôt après, en laissant un royaume très affaibli. Le pape nommé par lui disparut à son tour quatre ans plus tard. Une phase nouvelle s'ouvrait dans l'histoire déjà si mouvementée de la papauté.

Les aventures du pape Vigile

Félix IV avait pris comme coadjuteur avec sa future succession un Romain de naissance, fils du goth Sigisvult, qui lui succéda sous le nom de **Boniface II** (530-532). Mais, le jour même où l'élu était acclamé par son parti (17 sept. 530), une autre assemblée, groupant la majorité des prêtres, se prononça pour le grec Dioscore, qui avait été légat à Constantinople sous le pape Hormisdas. Ainsi s'affrontaient à nouveau les courants opposés de Ravenne et de Constantinople. Qui allait l'emporter ? En moins d'un mois intervint une solution radicale, fréquente dans l'histoire des papes. Dioscore mourut... (27).

Boniface II formula contre lui une condamnation posthume et contraignit les membres du clergé à la signer. Surtout il prit ses mesures pour qu'une telle aventure ne put se renouveler. A son tour il se donna un coadjuteur en la personne du diacre romain **Vigile**. Il fit même jurer par ses prêtres réunis en synode que ce choix serait ratifié après sa mort. Le document, muni de toutes les signatures officielles, fut solennellement déposé sur l'autel de Saint-Pierre (28).

Fragilité des serments, même pontificaux ! Boniface, un jour, se rétracta. Ayant réuni le peuple, les sénateurs et le clergé, il

s'accusa publiquement d'avoir commis un abus. Il brûla devant toute l'assistance le document qu'il avait mis si spectaculairement sous le patronage du Prince des Apôtres (29). Or il mourut peu après, n'ayant siégé que deux ans sur le siège de Pierre.

Vigile se prévalut alors du droit à la succession qui lui avait été solennellement reconnu, quoique non moins officiellement retiré. Il se posa en véritable pape. Seulement il se vit supplanté par un certain Jean Mercure, qui, élu selon le rite traditionnel, prit le nom, plus chrétien, de **Jean II.** (532-535). Les suffrages, paraît-il, avaient été payés fort cher en biens d'églises. Une plainte à ce sujet fut portée au roi Athalaric. Ce dernier, très réaliste, déclara que les élections de ce genre étaient de son ressort et que celles des pontifes romains ne seraient désormais ratifiées que contre paiement d'une taxe de 3.000 sous d'or (30). C'était rendre la vie des papes encore plus précaire.

Jean II mourut au bout de trois ans. Son successeur **Agapet I,** (13 mai 535-22 avril 536), fils d'un prêtre romain, fut agréé dans les mêmes conditions par Théodat, héritier d'Athalaric. Chargé par lui d'aller à Constantinople plaider sa cause auprès de Justinien, dont l'armée, sous la conduite de Bélisaire, menaçait l'Italie, il fut emporté par un mal rapide et mystérieux, à Constantinople même, au cours de sa mission... (31).

Vigile, qui l'accompagnait et qui était directement intéressé en cette affaire, car il avait toujours un vif désir d'être reconnu comme pape, fut, une fois de plus, évincé. De retour à Rome, il y trouva installé **Silvère,** fils du pape Hormisdas (L.P. I, 290). Le dit Silvère (536-538) avait payé fort cher son élection. Il avait, en outre promis à Théodat d'intervenir en sa faveur auprès de Bélisaire. Il ne réussit qu'à se faire arrêter par le général, qui s'empressa de le faire remplacer, quoique encore vivant, par Vigile.

L'ancien antipape était enfin parvenu à s'imposer, grâce à une intrigue ourdie par lui à Constantinople, pendant qu'il y accompagnait Agapet. L'impératrice Théodora, courtisane et comédienne couronnée, passionnée comme son mari Justinien pour les controverses théologiques, avait promis à l'ambitieux prétendant de faire triompher sa cause par l'entremise de Bélisaire, à condition qu'il voulut bien se conformer à certaines directives qu'elle lui avait indiquées et auxquelles il avait donné sa pleine adhésion. Tout se passa selon ses prescriptions (32).

Ordre fut donné au peuple et au clergé de procéder à l'élection de Vigile, qui eut lieu le 24 avril 537. Silvère avait été préalablement arraché de son siège pour complicité avec les ennemis de l'Empire. Relégué d'abord à Patare en Lycie, il fut transféré ensuite dans l'île désertique et insalubre de Pontia. Il y mourut en juin 538, après avoir adressé à son successeur « pseudo-pape » une lettre fulgurante, le déclarant « déchu du ministère sacerdotal » et voué à la « damnation éternelle » (33).

Débarrassé de ce dernier concurrent, Vigile témoigna sa reconnaissance et sa docilité à la Cour impériale en se prêtant

à la condamnation de trois grands adversaires du monophysisme qu'on appelle, improprement « les trois Chapitres ». C'était un désaveu indirect du Concile œcuménique de Chalcédoine. Il avait été suggéré par Théodora et demandé par Justinien en vue de réaliser l'union entre les Eglises d'Orient. Il finit par s'imposer en un nouveau Concile, non moins œcuménique, tenu à Constantinople en 553. Vigile évita d'y paraître, mais il en adopta les décisions et il leur donna la sanction papale. Il fut jusqu'au bout un fidèle exécutant des ordres du « basileus » et de la « basilissa ».

Sous le patronat de Byzance

Les circonstances politiques faisaient désormais du pape un vassal de l'empereur. La défaite du dernier des rois ostrogoths, Totila, survenue en 552 avait rendu Justinien définitivement maître de l'Italie. L'Orient et l'Occident se resoudaient. La capitale des Goths, Ravenne, devenait une succursale de Byzance. Le basileus triomphant s'attribua tout naturellement les avantages patronaux que les maîtres antérieurs, Athalaric et Théodat s'étaient successivement arrogés. A lui et à ses successeurs devait être soumise désormais la nomination de tout nouveau pape, contre versement régulier des 3.000 sous d'or.

Le successeur de Pierre prit figure de fonctionnaire impérial. Il pouvait, comme tel, rendre de grands services à son maître lointain, en veillant de près sur la bonne gestion des affaires municipales et provinciales. Aussi fut-il investi par lui de pouvoirs considérables, d'ordre administratif et judiciaire, que Justien consigna dans le Code qui porte son nom.

En raison de ce pouvoir temporel, ainsi attribué aux évêques de Rome, leur élection fut l'objet d'une attention minutieuse à la cour de Byzance. Les suffrages du peuple et ceux du clergé, même de ses plus hauts représentants, n'y jouèrent le plus souvent qu'un rôle secondaire. Ils devinrent de simples simulacres. On n'eut plus guère le spectacle pittoresque d'un match public entre le pape officiellement reconnu et un antipape. L'Eglise romaine y gagna en dignité.

Seulement les nominations se firent avec une extrême lenteur. Jadis un jour pouvait suffire à la confection d'un pape. Il y fallut désormais de multiples semaines, quelquefois plusieurs mois. La navette entre Rome et Constantinople prenait déjà un temps considérable. A cela s'ajoutaient les exigences minutieuses d'une bureaucratie complexe et tâtillonne, souvent aggravées par toutes sortes de manœuvres politiques et d'intrigues de palais. Or l'élu ne pouvait se faire consacrer, ni exercer la moindre juridiction, ni seulement prendre possession de son siège avant que le texte officiel de l'approbation impériale lui eût été remis en bonne et due forme. A la mort de Vigile, survenue en 556, la nomination officielle de son successeur, **Pélage I^er^** (556-561), se

fit attendre trois mois, celle du suivant, **Jean III** (561-574), quatre mois, une autre, celle de **Benoit I** (574-578), plus encore, dix mois.

Des difficultés d'un autre ordre étaient souvent occasionnées par les secousses politiques qui agitaient l'Empire. Justinien avait jadis indignement ravalé Bélisaire, qui lui avait rendu des services éminents. Son neveu Justin II, non moins autoritaire, destitua publiquement Narsès, qui avait reconquis et réorganisé l'Italie. Les Lombards de Norique et Pannonie (Autriche et Hongrie) en profitèrent pour envahir en masse la péninsule. Leur chef Alboin établit sa capitale à Pavie. Sous la direction de son fils Cleph, une puissante armée assiégeait Rome quand eut lieu l'élection de **Pélage II** (578-590), qui, de ce fait, fut sacré sans avoir reçu l'approbation impériale.

La situation s'améliora sous l'empereur Maurice. C'est avec la haute approbation de la cour que fut élu **Grégoire I** (590-604), « saint Grégoire », plus tard surnommé « le Grand ». Romain de race patricienne, d'abord « Préfet de la Ville », puis « apocrisiaire » ou nonce à Constantinople, moine de profession, le nouveau pape joignait à une crédulité extravagante un dévouement total à la Rome chrétienne.

Brusque coup de théâtre en 602 ! Le général Phocas, ayant reçu de l'empereur Maurice un affront cuisant, souleva contre lui ses troupes et le détrôna. Il massacra devant lui ses quatre fils, il lui trancha la tête sur leurs cadavres, mit pareillement à mort sa femme et ses filles, ainsi que ses proches parents et ses plus fidèles partisans. Haï autant que redouté par son entourage, il chercha un appui moral et religieux à Rome et il l'obtint à bon compte. Comme Maurice avait exalté son patriarche œcuménique et pris d'autres mesures mal appréciées au Latran, celle notamment qui interdisait à ses soldats... de se faire moines, le pape Grégoire, qui s'était pourtant déclaré un de ses amis les plus fidèles, répondit à la notification officielle de l'avènement du féroce tueur par une lettre de félicitations chaleureuses (34).

A la mort du saint homme, le toscan **Sabinien** (604-606), qui avait été nonce à Constantinople au temps de Maurice, fut élu à sa place mais disparut au bout de 17 mois. Il fut remplacé par le romain **Boniface III** (607), qui avait été nonce de Grégoire au temps de Phocas. Ce dernier, paraît-il, émit en sa faveur un décret opposé à toute la tradition byzantine, aux termes duquel le Siège de Pierre était déclaré supérieur à ceux de toutes les autres Eglises (35). Le pape n'en mourut pas moins au bout de 8 mois. Ces brusques décès n'étaient sans doute pas accidentels. Ils laissent supposer qu'il existait autour du Latran une opposition, masquée mais résolue à tout ce qui portait la marque de Byzance. Boniface III paraît bien avoir senti qu'un danger le menaçait. Il avait, en effet, décrété en synode que nul ne devait, du vivant d'un pape, lancer une candidature ou former un parti en vue de sa succession. L'on n'aurait le droit d'y

pourvoir qu'à partir du 3e jour suivant ses funérailles (35). Il fut exaucé au-delà de ses vœux. Ce n'est qu'au bout de 10 mois qu'il eut un successeur.

Le nouvel élu fut un autre **Boniface, IV**e du nom (608-615). Selui-là obtint de Phocas un beau cadeau, le temple du Panthéon et il en fit une basilique dédiée « à Marie toujours vierge et à tous les martyrs ». C'était un saint homme, qui, à l'exemple de Grégoire le Grand « fit de sa maison un monastère » (36). Mais un autre moine, celui-là irlandais, saint Colomban, lui reprocha d'avoir, pour complaire aux Grecs, participé à l'hérésie monophysite, qui n'admettait dans le Christ qu'une seule nature, en contradiction avec le Concile œcuménique de Chalcédoine (37).

Phocas, battu et massacré à son tour par des révoltés, fut remplacé par le chef de la révolte, Héraclius (610-641). Celui-ci, absorbé d'abord par des guerres très dures, se fit ensuite le patron officiel et passionné de l'orthodoxie grecque. A Rome, dans la période troublée des débuts du nouveau règne, une réaction très nette s'opéra contre la tendance monastique et probyzantine des années précédentes, sous deux nouveaux papes, **Deusdedit** ou Dieudonné (615-618) et **Boniface V** (619-625), dont l'élection, due au clergé de la ville, accrut notablement son influence. Mais la situation se modifia dès que l'empereur se fit théologien.

Elu sur ces entrefaites, **Honorius** (626-638) eut à compter avec les exigences de l'orthodoxie byzantine. Il s'y adapta si bien que les apologistes de l'infaillibilité pontificale ont dû se donner beaucoup de mal pour le disculper du crime d'hérésie. Le fin du fin consistait désormais à dire au sujet des « deux natures » du Christ, affirmées au Concile œcuménique de Chalcédoine, que, si elles ne se fondaient pas en une seule, comme l'avaient soutenu les « monophysites », elles étaient si intimement unies qu'il n'y avait en lui qu'« une volonté ». C'était la doctrine du « monothélisme ». Elle fut imposée en 638 par un édit impérial, l'« Ecthèse » ou « profession de foi ». Le pape Honorius s'était prononcé de bonne heure en ce sens. Il mourut peu après la promulgation de ce document et ne fut remplacé qu'à la suite d'une longue vacance.

Sous la pression des Arabes

Un fort vent d'indépendance à l'égard de Byzance soufflait alors à Rome, parce que l'Empire grec était violemment secoué par l'invasion arabe. Le romain **Séverin** enfin élu en 640, refusa de contresigner l'Ecthèse. Il condamna formellement le monothélisme. En représailles, il vit son palais pillé par des gens de l'exarque et il trépassa au bout de deux mois...

Après cinq mois d'interrègne, le dalmate **Jean IV** (640-642) prit sa succession et adopta la même attitude. Héraclius, vieilli et découragé, mourut sur ces entrefaites, laissant un empire

affaibli et notablement réduit, avec trois enfants, dont deux furent bientôt assassinés et dont le troisième, Constant II, n'avait encore que 12 ans. A la faveur de ces événements, un nouvel élu, **Théodore I** (642-649) fut sacré sans avoir été approuvé à Byzance et maintint la position de ses devanciers immédiats.

A la majorité de Constant II, qui crut bien faire en imposant silence à tous les disputeurs par un édit appelé le « Type » ou « la Règle » (648), les choses se gâtèrent. Le dalmate **Martin I** (649-654), élu et consacré sans la ratification impériale, n'eut rien de plus pressé que de tenir peu après au Latran un grand Concile où 500 évêques condamnèrent le monothélisme. Sur un ordre de la Cour, l'exarque de Ravenne le fit arrêter et transporter à Constantinople. Là, un tribunal de fonctionnaires impériaux le condamna à la dégradation et à la peine de mort. L'arrêt fut commué en un exil en Crimée, à Cherson (Sébastopol), où le déporté ne tarda pas à trépasser (38).

De son vivant, un successeur lui avait été donné en la personne du romain **Eugène I** (654-657). Celui-ci avait dû être choisi parmi les membres du clergé les plus conciliants. Il n'en dut pas moins, sous la pression de son entourage, se prononcer contre la position doctrinale de la Cour. Aussi ne tarda-t-il pas à disparaître pour faire place à un autre, **Vitalien** (657-672), qui, bien plus accommodant, survécut 16 ans.

Constant II, talonné par les Arabes et peu sûr de son entourage, était venu en Italie avec le désir de s'accorder avec le pape. Il fut assassiné à Syracuse, dans son bain, par un de ses officiers. Son fils Constantin IV, surnommé Pogonat ou « le barbu », absorbé par la guerre de plus en plus dure que lui faisaient les Arabes, retira tout soutien au monothélisme. Il le laissa même condamner, en 680, à un nouveau Concile œcuménique de Constantinople, où « Honorius, jadis évêque de Rome », fut expressément réprouvé avec d'autres, comme un des fauteurs de l'hérésie (39).

Deux papes éphémères, **Adéodat** (672-676) et **Donus** (676-678), s'étaient récemment succédés au Latran. Un troisième, **Agathon** (678-681) se fit représenter à ces nouvelles assises de la chrétienté par plusieurs légats. Détail typique. Dans une lettre d'introduction adressée par lui à l'empereur, il disait à leur sujet : « Nous ne cherchons pas à vous les présenter comme des lumières de l'Eglise, car on ne saurait trouver les connaissances exactes des Saintes Ecritures chez ceux qui vivent au milieu des nations barbares et qui achètent le pain de chaque jour par le travail de leurs mains » (40).

La remarque, si fondée fût-elle, avait un but astucieux. Agathon tenait à faire supprimer la taxe traditionnelle de 3.000 sous d'or sur les élections pontificales et il y réussit. Ce résultat était d'autant plus avantageux que les dites élections se renouvelaient à un rythme accéléré. On pouvait désormais sans grands frais se défaire d'un pape et le remplacer par un autre, se

payer même le luxe de recommencer en moins de douze mois.

De fait, Agathon trépassa peu après le Concile œcuménique de 680. Son successeur immédiat, le sicilien **Léon II** (682-683) ne resta en place que 10 mois et 17 jours, et le suivant, le romain **Benoit II** (684-685), 10 mois et 12 jours. C'est à la même vitesse que défilèrent **Jean V** (685-686) et **Conon** (686-687). Les interrègnes furent parfois plus longs que les pontificats, par suite des difficultés qu'on avait à communiquer et à s'entendre entre Rome et Byzance.

Derniers élus de Byzance

Un trait caractérise la physionomie des derniers élus de Byzance. Entre 685 et 752 neuf sur dix sont d'origine orientale. Ce fait est significatif. Visiblement les maîtres de Byzance et leurs substituts de Ravenne se méfiaient des Romains et, en général, des Italiens, d'autant plus enclins à s'émanciper de leur tutelle que l'Etat chancelait sous les coups durs des Arabes. Ils n'avaient d'ailleurs que du mépris pour tous les Occidentaux qu'ils traitaient de « barbares ». Pour les civiliser, ils voulaient leur imposer leurs usages et traditions.

Cette préoccupation fut particulièrement accusée sous Justinien II, qui, se posant en « Souverain Pontife » et en « Docteur de la foi orthodoxe », convoqua de sa propre autorité, dans sa capitale et dans son palais, en 692, un Concile général destiné à compléter le 5e et le 6e et appelé pour ce motif « quinisexte ». Ordre y fut intimé à l'Eglise universelle de se régler sur celle de Byzance. Les prescriptions, très minutieuses, portaient sur les désaccords les plus accusés et les plus irritants, notamment sur le mariage des prêtres et des diacres. Ceux des uns et des autres, était-il dit, qui refuseraient de cohabiter avec leurs femmes, devaient être destitués. Même sanction contre ceux de leurs chefs qui le leur interdiraient. L'évêque de Rome lui-même, s'il s'avisait de prendre une telle mesure, serait donc déposé (41).

C'était alors un syrien, **Sergius I** (687-701), qui occupait le siège de Pierre. Son élection avait été très laborieuse, car il avait eu à se défaire de deux compétiteurs, un « archiprêtre » Théodore, qui s'était soumis, et un « archidiacre » Pascal, qui avait dû être enfermé dans un cloître et venait d'y mourir (42). Il avait à compter avec son entourage. Aussi, quoiqu'il eût envoyé au Concile général des légats, qui en avaient signé le protocole, il refusa obstinément son approbation à l'ensemble des canons. L'exarque de Ravenne, venu pour l'arrêter, faillit être écharpé. Il ne put qu'aller conter sa mésaventure à Constantinople, où, plus tard, Justinien II lui-même fut renversé, amputé de son nez et déporté en Chersonèse (42).

En 705, l'empereur « au nez coupé » revenait avec un nez d'or. En même temps, par une étrange coïncidence, disparaissait

le successeur immédiat de Sergius, le grec **Jean VI** (701-705). A sa place était élu un autre grec, **Jean VII** (705-707), le premier des évêques de Rome qui prit le nom de « pape ». Il s'empressa d'approuver sans aucune réserve le Concile « quini-sexte ». C'est peut-être pour cela qu'il disparut plus vite encore que son prédécesseur. Plus éphémère encore fut son successeur **Sisinnius** (708), qui, promu après une vacance de trois mois, ne tint que 19 jours et fut remplacé par **Constantin I** (708-715).

En 726, s'ouvrit une phase nouvelle et décisive dans les rapports de la papauté avec Byzance. Un nouvel empereur, Léon l'Isaurien, sous des influences diverses, soit juives, soit musulmanes, soit néo-manichéennes ou « pauliciennes », publia un édit violent contre le culte des « icones », qui, en beaucoup d'églises et de couvents, confinait à l'idolâtrie et qui, venu de l'Orient, s'était beaucoup développé en Occident. Le pape Jean VII était tellement féru de cette imagerie sacrée qu'il s'était fait mettre en effigie sur des tableaux pieux en diverses églises. Sans aller jusque-là, **Grégoire II** (715-731), le seul romain qui s'offre à nous depuis 685 dans cette longue file d'Orientaux, tenait la même dévotion de son grand homonyme saint Grégoire, devenu le docteur exemplaire des moines latins. Il protesta vivement contre l'édit « iconoclaste » (43). Après lui. **Grégoire III** (731-741) en fut un adversaire passionné, mais il ne réussit qu'à déchaîner la colère de l'empereur. Une puissante armée fut dirigée de Byzance contre Rome. Une tempête la dispersa. Les troupes qui purent être mises en ligne furent battues par celles des Romains et des Lombards, coalisés en l'occurrence. Les domaines pontificaux du sud de l'Italie furent confisqués en représailles. Par contre, le représentant officiel de Byzance fut chassé de la ville des papes.

Grégoire III avait attendu 34 jours l'assentiment impérial, délivré par l'exarque de Ravenne, pour se faire sacrer. Son successeur, **Zacharie** (741-752) ne le demanda point et l'exarchat prit fin en 751 avec la prise de Ravenne par les Lombards.

Sous le patronat des Francs

Les Romains pouvaient désormais choisir librement leur évêque. Mais leur élu n'avait chance de se maintenir que grâce à la protection d'un nouveau patron capable de les défendre contre les Lombards. Ceux-ci, en effet, se montraient d'autant plus entreprenants qu'ils n'avaient plus à craindre une intervention de Byzance.

Déjà en 739, Grégoire III avait sollicité contre eux l'assistance de Charles Martel, le grand défenseur de la chrétienté latine contre les Musulmans et les Saxons (44). La mort presque simultanée, de l'un et de l'autre avait tout arrêté.

Zacharie se tourna vers Pépin le Bref. Pour le gagner à

sa cause, il approuva nettement sa substitution officielle au dernier représentant de la dynastie mérovingienne, en expliquant que la royauté revient de droit à celui qui en exerce les fonctions plutôt qu'à celui qui n'en a que le titre (45).

Son successeur, **Etienne II** (752-757), élevé dès son enfance au Latran et élu d'un consentement général, fit mieux encore. En 754, il proclama le roi franc « patrice des Romains ». Au début de 756, il lui fit porter une lettre personnelle et une autre rédigée au nom du peuple romain, sollicitant son assistance. Une troisième, encore plus imposante, les accompagnait. Celle-là venait du Ciel. Saint Pierre lui-même, qui en avait les clés et en gardait l'entrée, adjurait le roi des Francs d'aller, avec ses braves et loyaux sujets, au secours du Siège Apostolique, dont les Lombards perfides risquaient de s'emparer. Il lui promettait, en retour de ses loyaux services, la protection divine avec un bonheur éternel et il le menaçait, s'il s'avisait de faire la sourde oreille, des pires catastrophes (46). On sait ce qui advint et comment Pépin, à la tête d'une armée puissante, battit les Lombards et libéra le pape. Le Saint Siège avait changé de protectorat. Il était désormais sous le patronage des Francs. Etienne II mourut en pleine euphorie. Il fut remplacé sans contestation par son frère **Paul Ier** (757-767), qui continua sa politique.

A la mort de ce dernier, comme les Francs étaient loin, ils ne purent intervenir dans le choix du successeur. A Rome, nobles et clercs étaient très divisés. Les premiers prenant les devants, acclamèrent un des leurs, qui n'était pas même tonsuré et qui, en quelques jours, reçut tous les ordres et devint le pape **Constantin II** (767). Un an plus tard, un représentant du haut clergé, le « primicier » Christophe, qui avait été le principal conseiller de Paul Ier, réussit à faire déposer l'intrus. Constantin fut promené à travers les rues de la ville en une cavalcade grotesque et eut ensuite les yeux crevés ainsi qu'un de ses frères et l'évêque consécrateur (47). A sa place, prêtres et diacres élurent un des leurs, **Etienne III** (768-772). Pour prévenir une nouvelle mésaventure du même genre, un Concile, réuni au Latran, décréta que désormais les prêtres et les diacres seraient seuls éligibles à l'épiscopat. Les laïques ne seraient plus même électeurs. Ils seraient seulement admis à saluer l'élu et à ratifier par leur signature son élection (48).

Peu après la mort d'Etienne III, son successeur **Adrien Ier** (772-795), de naissance noble mais de formation ecclésiastique, élu par le clergé et acclamé par les laïcs, recevait le nouveau roi des Francs, Charles, le futur Charlemagne, qui était venu assiéger Pavie et entre temps faire ses pâques à Rome. Il lui présenta un faux audacieux selon lequel son père Pépin aurait imposé aux Lombards de « restituer » au Saint-Siège l'exarchat de Ravenne, ainsi qu'un certain nombre d'autres territoires qui devaient former l'Etat Pontifical. A l'appui de ce texte et pour montrer qu'il s'agissait bien d'une « restitution » fut exhibé un

autre document encore plus mensonger, fabriqué peu auparavant et pour la circonstance. C'était une prétendue « donation » de Constantin le Grand, qui, allant s'établir en Orient, aurait cédé au pape Silvestre ses droits sur Rome, sur l'Italie, sur l'Occident, en juste hommage à sa primauté spirituelle (49).

Détail singulier, qui éveille le soupçon d'un plan bien prémédité, le jour même où mourait Adrien (26 décembre 795), il fut remplacé par un prêtre romain qui devint **Léon III** (795-816). A en croire le « Livre des Papes », l'accord aurait été unanime. Les faits attestent le contraire. L'élu se hâta de s'abriter sous la protection du roi des Francs en lui faisant remettre une copie du procès-verbal de l'élection avec les clés de Saint-Pierre et un étendard de Rome, en même temps qu'une lettre où il le priait d'envoyer un légat chargé de sa défense. La précaution n'était pas inutile, car il se heurta bientôt à une opposition violente. Le 25 avril 799, au cours d'une procession solennelle, des gens armés se jetèrent sur lui, le dépouillèrent de ses vêtements pontificaux et tentèrent de lui crever les yeux et de lui arracher la langue. Il réussit à se dégager et courut se réfugier auprès de Charles à Paderborn. Ses adversaires l'y poursuivirent, l'accusant d'actes criminels, « d'adultère et de parjure » (50). Charles le fit ramener à Rome sous bonne escorte et ordonna l'instruction de l'affaire. Lui-même le rejoignit bientôt et convoqua dans la basilique Saint-Pierre une grande assemblée d'évêques et d'abbés, de nobles romains et francs. Comme personne n'osa se prononcer publiquement contre l'« Apostolique », ce dernier déclara, par serment, du haut de l'ambon, qu'il était innocent des crimes qu'on lui avait imputés. Sur quoi, paraît-il, l'assistance satisfaite chanta des litanies. On était au 23 décembre de l'an 800.

Le surlendemain, dans la même basilique, eut lieu une nouvelle manifestation encore plus théâtrale, dont la précédente n'était qu'un ingénieux prélude. Au milieu d'une foule immense, assemblée pour la fête de Noël, comme Charles s'inclinait devant l'autel de Saint-Pierre, l'astucieux Léon, d'un geste solennel, déposa sur sa tête une riche couronne. D'un élan subit, qui avait dû être bien amorcé, la foule clama : « A Charles, Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! » (51). Un nouveau Constantin était préposé au maintien de l'Eglise romaine et de la papauté.

La précaution n'était pas inutile, mais elle fut insuffisante. On le vit bien dès que Charlemagne fut mort. Un an plus tard, en 815, le pape eut à se défendre à la fois contre des nobles, qui projetaient de l'assassiner et qu'il fit prestement exécuter et contre les ouvriers agricoles de ses propres domaines, qui, exaspérés par les exigences de ses agents, parlaient d'une marche collective sur Rome (52). C'est sur ces entrefaites qu'il trépassa, très opportunément, le 12 juin 816.

Dix jours plus tard, il était remplacé par un diacre appartenant à la noblesse, **Etienne IV** (816-817), qui s'était formé près

de lui au Latran. L'élu s'empressa de faire jurer par tout le peuple un serment de fidélité à l'empereur Louis « le pieux » ou « le débonnaire ». Il alla même le trouver à Reims où il le sacra empereur. Hélas ! sept mois plus tard lui aussi disparaissait. Ce ne fut pas une surprise pour tout le monde, car lui aussi fut remplacé le jour même de sa mort (53).

Détail significatif, son successeur **Pascal I** (817-824) ne fit pas renouveler le serment public de fidélité à l'empereur. Il se contenta de lui notifier son élection. C'est que les membres de la famille impériale se faisaient une guerre acharnée et multiforme dont l'issue était incertaine. L'héritage de Charlemagne, morcelé selon la coutume des Francs donnait lieu à des luttes fratricides qui n'en finissaient pas. Le pape en avait profité pour se donner une certaine autonomie. De ce fait, il se trouva dans une situation difficile après que Lothaire, déjà roi d'Italie, eut été, en 823, associé par son père à l'Empire. En butte à de multiples insurrections, contre lesquelles il réagit durement, il ne tarda pas à disparaître et son corps ne put être transporté à Saint-Pierre par crainte d'outrages enventuels (54).

Elu en de telles conditions, **Eugène II** (824-827) réagit vivement contre la politique de son prédécesseur et s'efforça d'en réparer les dommages. Il fut l'homme lige de Lothaire. Celui-ci en profita pour dicter une Constitution qui porte son nom et qui devait faire valoir ses droits (55). Il y était notamment spécifié que l'élection pontificale était réservée aux seuls Romains, mais que tous s'engageraient à ne pas permettre la consécration de l'élu avant sa prestation du serment de fidélité devant le représentant officiel de l'empereur. Le texte ne distinguait pas entre les clercs et les laïques. En fait les vrais électeurs allaient être les nobles et c'était naturellement sur un des leurs que les suffrages se porteraient.

On le vit bien au choix qui fut fait de **Valentin** (827), que le défunt avait aimé comme un fils, qui passa même pour tel, mais qui, malgré sa jeunesse, ne dura que six semaines. On le constata mieux encore avec **Grégoire IV** qui tint durant dix-sept ans (827-844), grâce aux désaccords accrus de la famille impériale. On s'en rendit compte surtout à la nomination de **Serge II** (844-847), contre qui des gens du peuple acclamèrent un certain diacre Jean et cherchèrent à l'imposer mais sans succès (56). Comme l'élu des nobles avait été sacré et installé au Latran sans l'assentiment de l'empereur Lothaire, ce dernier envoya son fils Louis, nommé en même temps roi de Lombardie, faire valoir ses droits, à la tête d'une armée puissante, mais il n'y réussit qu'à moitié. Ce n'était pas Serge, d'ailleurs, qui commandait. D'après le « Livre des Papes », qui le traite de « vieillard imbécile », c'était plutôt son frère, un certain Benoit, « rustre, ignorant et grossier », nommé par lui évêque d'Albano et bien vu par le représentant de l'empereur. « Pendant trois ans, l'épiscopat fut à l'encan, cédé au plus offrant » (57).

Il fallut une invasion des Sarrasins, venus en 846 jusque

devant les murs de Rome et l'annonce de leur prochain retour pour que, trois mois après la mort de Serge, un successeur lui fût donné avec **Léon IV** (847-855), un prêtre romain à l'âme monastique qui eut fort à faire pour rendre la ville plus défendable et l'Eglise plus saine (58).

Sous la féodalité italienne

Une situation nouvelle et fort confuse s'offrait alors en Italie, comme à travers tout l'Occident. L'Empire carolingien qui venait d'être officiellement démembré au traité de Verdun, allait en s'effritant. Celui de Byzance, quoique singulièrement réduit par les Musulmans, restait indivis en principe. Il s'imposait d'autant plus à l'attention des Latins que beaucoup de Grecs, au cours de la querelle des « iconoclastes », s'étaient réfugiés en Italie. Entre ces deux puissances la noblesse, à Rome comme ailleurs, cherchait à consolider ses positions, s'appuyant sur l'une ou sur l'autre ou les contrecarrant, selon les conjonctures et le jeu des calculs personnels. Le régime féodal s'émancipait et se consolidait. La papauté allait être marquée de son empreinte.

Léon IV le montra dès son avènement. Elu au lendemain de la mort du vieux Serge, avant même son inhumation, il n'attendit pas l'agrément impérial pour se faire sacrer. Il invoqua comme excuse l'éloignement et la difficulté des communications. Lothaire y remédia en associant son fils Louis, déjà roi des Lombards, à l'Empire, dont la pression se fit ainsi plus directe et plus forte. Mais le pape, bon équilibriste, chercha un contrepoids vers le sud, chez un vassal de Byzance, le duc de Naples, dont la flotte devait bientôt lui être d'un grand secours en battant devant Ostie celle des Sarrasins.

Un propos, attribué au gouverneur du palais pontifical est caractéristique et fit alors grand bruit à la cour impériale : « Les Francs ne nous sont bons à rien. Loin de nous porter secours, ils font main basse sur notre avoir. Pourquoi ne pas appeler les Grecs et avec leur aide chasser les Francs et leur roi ? « (59).

Un autre incident jette un jour singulier sur les manœuvres complexes et subtiles que pouvait susciter la perspective d'une élection papale. Un évêque italien nommé Arsène, appartenant à une des plus grandes familles de l'aristocratie romaine, avait deux fils pour lesquels il caressait de grandes ambitions. L'un d'eux, Anastase, destiné à l'état ecclésiastique, reçut par ses soins une éducation très poussée notamment dans l'étude du grec. Nommé prêtre d'une église importante de Rome, il se présentait comme un candidat sérieux à la papauté, un « papabilis » d'envergure. Léon IV se crut-il menacé d'une disparition prochaine, d'un renversement de sa politique ? En tout cas, à la suite d'un départ du concurrent éventuel, passé dans les Etats de Louis II, il le déposa, l'anathématisa, le fit excommunier par plusieurs

Conciles et frappa d'excommunication quiconque oserait l'aider à s'emparer du Saint-Siège (60).

Entre le pape et l'empereur les rapports devinrent si tendus qu'un message papal envoyé à la Cour impériale fut tué en chemin, à l'aller, par deux représentants officiels du souverain et que l'« Apostolique » s'étant emparé d'eux ne put les mettre à mort parce que son partenaire s'y opposa en invoquant la Constitution de 824. Comme Léon IV ne tarda pas à mourir, on peut se demander s'il n'y fut pas aidé.

En tout cas la nomination de son successeur fut dramatique. **Benoit III** (855-858), élu par les partisans de Léon IV, vit bientôt arriver le candidat impérial Anastase, protégé par les « envoyés » du souverain et soutenu par une clientèle nombreuse et remuante. Tout ce monde réclama de nouvelles élections. Après maints incidents tumultueux on recommença. Mais de vives protestations se firent entendre contre la candidature d'Anastase. Etant excommunié, il n'était pas éligible. Benoit fut réélu. Anastase se vit réduit à la communion laïque. — Seulement il fut bientôt pourvu d'une abbaye confortable, à Sainte Marie du Transtévère, où il allait se refaire une virginité dans le silence et l'étude. Son père Arsène resta auprès du pape, comme « envoyé » de l'empereur. — Ainsi gardé à vue, le pauvre Benoit III, après deux ans et demi de tutelle, alla rejoindre Léon IV dans la tombe.

C'est par les représentants de l'empereur plus que par le clergé (61) que fut élu son successeur **Nicolas I** (858-867). Il avait été le principal collaborateur du défunt ; il hérita des mêmes embarras. Encadré par Arsène, qui gérait la caisse pontificale et par Anastase, qui était son secrétaire attitré, il était pris entre eux comme en un étau. Il eut en outre à se débattre contre la pression impérieuse de Louis le Germanique, qui, à la suite de démêlés juridiques, vint une fois l'assiéger dans son fief. Il fut même entraîné dans une querelle violente avec le nouveau patriarche de Constantinople Photius, qui, proche parent du basileus Michel, avait été substitué par lui au titulaire légitime Ignace, et qui, qualifié d'usurpateur par le pape, n'avait pas hésité à se retourner contre ce dernier et à faire prononcer par un Concile sa déposition officielle ! (62).

Brusques coups de théâtre, comme en présente rarement l'histoire pourtant si mouvementée des papes ! L'empereur Michel fut tué par son chambellan, qui lui succéda sous le nom de Basile I^er^. Photius fut déposé peu après, tandis que son prédécesseur Ignace reprenait possession de son siège. Le pape Nicolas I mourut sur ces entrefaites sans avoir vu la fin de l'aventure.

Son successeur **Adrien II** (867-872), élu dans ses conjonctures par les partisans de l'accord avec les Grecs, convoqua, d'accord avec le nouveau souverain, un grand Concile, tenu à Constantinople même où Photius fut condamné par ses anciens suffragants. Un drame plus terrible se produisit au Latran, dans sa propre famille. Arsène, toujours « envoyé » de l'empereur Louis,

continuait de gérer les fonds de l'Eglise. Il pouvait encore espérer un retour de fortune en faveur de son fils Anastase, « bibliothécaire » du pape, dont il eût bien voulu lui assurer la succession. Il poursuivait un autre rêve, étroitement apparenté à celui-là, faire de son autre fils, Eleuthère, un gendre du Souverain Pontife, qui avait une fille à marier. Adrien II, sollicité en ce sens, refusa. Dépité, Arsène partit avec la caisse, pour rejoindre l'empereur, mais il mourut en chemin. Eleuthère avait enlevé la fille et même la femme du pape. Se voyant poursuivi, il les assassina, fut pris et mis à mort (63). Anastase, accusé de complicité, fut déposé, puis, sur ses protestations d'innocence, réhabilité. Ces événements lui ôtaient les dernières chances qui pouvaient lui rester de monter sur le Siège de Pierre.

Ce fut un homme âgé, d'ailleurs maladif, **Jean VIII** (872-882), qui recueillit la succession papale. Elu par le clan impérial, il lui fut obstinément fidèle. Il se cramponna tour à tour et sans succès aux divers représentants de la dynastie carolingienne, Louis II, Charles le Chauve, Louis le Bègue, Charles le Gros. Il chercha par ailleurs mais vainement à s'entendre avec Photius, qui, en 877, à la mort du Patriarche Ignace, avait réussi à reprendre possession de son Siège. L'Apostolique allait constamment d'échec en échec. Ayant perdu tout contact avec l'Orient et tout soutien en Occident, il tomba victime de son propre entourage. Selon un horrible récit consigné dans les « Annales de Fulda », « des conjurés parmi lesquels se trouvaient plusieurs de ses proches convoitaient son argent et sa place, ils lui firent administrer du poison, puis, comme le poison n'agissait pas assez vite au gré de leurs désirs, ils lui assénèrent des coups de marteau jusqu'à ce qu'il expirât » (64).

Entre toutes les professions, celle des papes se révélait particulièrement instable. Leur vie, en ce siècle de fer, avait la fragilité du cristal. On le vit bien avec le suivant, **Marin I** (882-884), qui ne dura que seize mois. Non moins éphémère fut, après lui, **Adrien III** (884-885). Son successeur **Etienne V** (885-891) se trouva pris entre deux candidats à l'Empire, Arnulf ou Arnoul, bâtard du roi de Bavière Carloman, et Guy de Spolète, roi d'Italie. Il fit des promesses au premier, l'appela même dans la péninsule, puis se prononça pour le second, le sacra empereur, mais ne survécut guère à cette volteface.

Non moins fluctuante et tragique allait être, après sa mort, la position de **Formose** (891-896), qui prit sa place.

Les vicissitudes du pape Formose

Ce nouvel « Apostolique » nous fournit, dans sa vie agitée et même après sa mort, un exemple typique des phases discordantes par lesquelles passèrent les élections papales dans les derniers temps de la dynastie carolingienne. Elle nous offre par la même occasion, comme un panorama de la vie agitée du monde catholique dans cette dure époque.

Né sans doute en 816, probablement à Rome, élu évêque de Porto, sous Nicolas I, Formose fut envoyé par lui en 866 chez les Bulgares, que leur roi, Boris, avait décidé, nouveau Clovis, de convertir au christianisme. Il s'acquitta excellemment de sa mission, au grand déplaisir du patriarche Photius, qui le dénonça au monde chrétien comme un adversaire déclaré de l'Eglise orthodoxe. Boris demanda instamment au pape de le nommer chef suprême de son clergé. Mais Nicolas mourut sur ces entrefaites. Adrien II qui entretenait de bons rapports avec l'empereur Basile, ne voulut point le contrarier en s'annexant cette nouvelle Eglise. La Bulgarie entra dès lors dans l'orbe de Byzance.

Formose revint donc à Rome. Il y fit une entrée triomphale. A la mort d'Adrien II, il jouissait d'un tel renom qu'il fut un candidat sérieux à la succession. Jean VIII ayant triomphé ne lui pardonna pas de l'avoir concurrencé. Il l'accusa d'avoir brigué non seulement la direction de l'Eglise bulgare mais encore, à la mort d'Adrien, la papauté (65). Etait-ce donc un crime ? Oui, disait Jean VIII, car il allait ainsi contre une défense formelle de la 1re Epître à Timothée (III, 2) selon laquelle un évêque ne doit avoir qu'une femme, c'est-à-dire une Eglise. Le texte, pris à la lettre, avait un sens tout autre. Mais, sous l'influence des milieux monastiques, l'interprétation symboliste qu'en donnait Jean VIII était devenue aussi courante que fantaisiste.

Se sentant menacé, Formose fit comme avait fait en pareille occurrence Anastase. Il s'enfuit et passa en France. Jean VIII l'y poursuivit de sa haine. Il l'excommunia, le condamna personnellement et le fit condamner par un Concile à la dégradation. La sentence fut officiellement notifiée à Charles le Chauve. Formose dut aller s'accroupir aux pieds du pape et écrire sous sa dictée l'acceptation de sa peine.

Sa cause parut définitivement ruinée après que Photius eut repris possession de son siège. L'Apostolique se montra fort prévenant à l'égard du Patriarche (66). Ce dernier n'en finit pas moins par se déclarer avec son Eglise, le 13 mars 880, en lutte ouverte contre Rome. Cette rupture et la triste fin de Jean VIII contribuèrent puissamment à redresser la position de Formose. Rentré en faveur et rétabli dans ses fonctions sous Marin, qui avait été lui aussi aux prises avec Photius, il reprit un tel ascendant sous les papes suivants, Adrien III et Etienne V, qu'il recueillit finalement leur succession et prit possession, en septembre 891, du siège de Pierre.

Des épreuves d'un autre genre l'y attendaient. La lutte entre Guy de Spolète et Arnoul continuait. Le premier, sacré empereur par Etienne V, voulut associer à l'Empire son fils Lambert. Sur ses instances, Formose consentit à ce nouveau sacre. Mais bientôt il s'en repentit. Ses deux proches voisins lui parurent trop entreprenants et dangereux. Leur adversaire, devenu maître de la Germanie et d'une partie de la France, lui sembla un patron plus sûr et moins gênant. Il le pria de venir le débar-

rasser des « mauvais chrétiens » qui l'entouraient. Dès sa venue, en 896, il le sacra empereur. Arnoul alla sans retard assiéger Lambert dans Spolète, mais il fut atteint, au cours du siège, d'une paralysie soudaine, causée peut-être par un poison. Il dut déguerpir au plus vite et ne tarda pas à trépasser. Formose vit ainsi tous ses plans s'effondrer. Lui-même disparut peu après.

Une haine féroce, qui le suivit au delà de la tombe, lui avait été vouée par la veuve de Guy, Agiltrude, mère de Lambert. Par suite de ces circonstances dramatiques, neuf papes se succédèrent en huit ans. Le premier, **Boniface VI** (896), n'occupa le trône pontifical que 15 jours. Le suivant, **Etienne VI** (896-897) était aux ordres d'Agiltrude. En janvier 897, il fit déterrer Formose. Au cours d'une séance macabre, aux scènes horrifiantes, il fit exposer son cadavre, en habits pontificaux, devant un synode présidé par lui-même, où se déroula un simulacre de procès. Le pape défunt fut déclaré illégitime. Ses décrets devaient être tenus pour nuls, ainsi que les ordinations faites par lui. On coupa les trois doigts avec lesquels il avait coutume de bénir. On lui ôta ses insignes et même ses vêtements, à l'exception d'un cilice incrusté dans sa chair, puis on l'enfouit dans une tombe profane, au cimetière des étrangers, d'où il fut bientôt jeté dans le Tibre. — Vicissitude des destinées papales ! Peu après, en juillet 897, Etienne VI lui-même fut déshabillé vivant, interné dans un monastère et transféré dans une prison, où l'on ne tarda pas à l'étrangler.

Le suivant, **Romain,** élu le 17 septembre 897, cassa la procédure d'Etienne, tout en reconnaissant Lambert comme empereur, mais il ne dura que quatre mois et demi.

Un autre, **Théodore II** (898) prit sa place, mais n'y resta que 20 jours, durant lesquels le cadavre de Formose, rejeté par une crue du Tibre fut solennellement déposé dans la basilique Saint-Pierre.

Après lui, un ancien moine bénédictin, **Jean IX,** qui tint deux ans (898-900), réhabilita la victime d'Etienne VI. Pour éviter les troubles que soulevaient les élections pontificales, il fit décréter en Concile que tout nouveau pape serait élu par les évêques de la région et l'ensemble du clergé de la ville, à la demande des nobles et du peuple, puis consacré en présence des légats impériaux (67).

Les choses n'en allèrent pas mieux, car l'empereur Lambert, sur qui se fondaient ses espoirs, mourut peu après d'un accident de chasse. Jean IX, l'ayant suivi de près, fut remplacé par **Benoit IV** qui réussit à se maintenir pendant trois ans (900-903), puis par **Léon V,** qui, au bout d'un mois, fut supplanté et emprisonné par **Christophe** (903-904). Ce même Christophe, au bout de six mois, fut à son tour, arrêté et emprisonné par **Serge III** (904-911).

Ce Serge avait fait figure d'antipape sous les trois papes précédents. Il les dénonça comme des « ravisseurs » dans une ins-

cription qu'il fit déposer à la basilique du Latran, restaurée par ses soins. Ce fut, note Mgr Duchesne, un « féroce polisson ». Il envoya Christophe rejoindre Léon V en prison. Puis il décida « par pitié » de débarrasser l'un et l'autre de la vie ! En même temps, il reprit à son compte les mesures promulguées contre Formose par Etienne VI qui, dit-il dans un horrible jeu de mots, en une autre inscription, « fut le premier à rejeter les saletés de ce beau sire, de cet orgueilleux envahisseur du Siège Apostolique » (68).

Le roman de la papesse Jeanne

Arrêtons-nous un instant sur le roman comique de la papesse Jeanne qui nous reposera de ces sombres tragédies. Il est entré dans la grande histoire, vers le milieu du XIII[e] siècle, par plusieurs Chroniques universelles, notamment par celle du dominicain Martin de Troppau (Martinus Polonus). Il a même été inséré plus tard dans quelques manuscrits du « Livre des Papes » (69). Le voici en bref :

Une jeune et belle fille, née à Mayence, s'habilla en homme et se fit appeler Jean d'Angleterre, pour vivre plus librement en compagnie d'un amant très cher. Avec lui, elle fréquenta les écoles d'Athènes, puis en ouvrit une à Rome, où des maîtres en renom se firent ses disciples. Son grand savoir et sa vie exemplaire lui valurent dans l'Eglise un tel renom qu'un jour, comme le pape venait de mourir, elle fut appelée par un vote unanime à prendre sa succession. Elle occupa le Saint Siège 2 ans, 7 mois et 4 jours. Sa chute fut aussi surprenante que son élévation. Etant enceinte, elle commit l'imprudence de se rendre processionnellement de Saint-Pierre au Latran. Les douleurs de l'enfantement, qu'elle ne pensait pas si proche, se firent brusquement sentir au milieu du chemin, entre le Colisée et l'église Saint-Clément. L'effet fut tel, si brusque et si violent, qu'elle tomba de cheval et se fracassa le crâne. Elle mourut sur le lieu même et y fut ensevelie. Aussi les papes évitent-ils depuis lors de passer là. Un successeur ne lui fut donné qu'au bout d'un mois, en la personne du pape Benoit.

A une aventure si singulière il fallait un épisode plus corsé. Selon un récit ultérieur, qui vint compléter le précédent et lui donna un regain de popularité, il fut décidé que toute élection pontificale serait désormais suivie d'une vérification officielle du sexe de l'élu. Ce dernier devait, expliqua-t-on, être installé, avant sa consécration et par les prélats consécrateurs sur un siège « ad hoc », comme diraient aujourd'hui nos diplomates. Ce n'était pas la « sedes gestatoria » majestueuse sur laquelle on porte de nos jours le Souverain Pontife, dans les grandes circonstances, à travers la basilique Saint-Pierre. C'était, plus prosaïquement, une espèce de « chaise percée », qualifiée, malgré sa haute destination, de « stercoraire ». L'élu s'y asseyait, selon le rite, dans une attitude permettant le

contrôle requis. L'assistance chantait un verset d'un Psaume (CXIII, 7) bénissant Dieu qui retire le pauvre de son « ordure » (de stercore) pour l'élever parmi les princes de son peuple. Pendant ce temps les prélats consécrateurs procédaient à la façon d'un conseil de révision. C'est seulement sur leur avis favorable que le candidat à la tiare était déclaré bon pour le service.

Ces scènes bouffonnes, agrémentées d'anecdotes gaillardes, ont fait la joie d'un public nombreux, du Moyen-Age à la Renaissance et à la Réforme, puis de Bayle à Voltaire et jusqu'en notre temps. On peut leur appliquer l'adage bien connu : « Se non è vero, è bene trovato ».

Laissons l'histoire, un peu basse et « stercoraire », de la chaise percée. Notons seulement à ce sujet qu'un assez grand nombre de papes avant Alexandre VI ont donné avant leur élection des preuves très nettes de leur virilité qui rendaient celle-là bien inutile.

Quant à l'élection d'une papesse, elle n'est pas aussi invraisemblable qu'on pourrait le croire. Gardons-nous pourtant de la tenir pour authentiquement vraie. Le fait n'est garanti que par des témoignages tardifs, d'une valeur très discutable. Les diverses dates qui lui ont été assignées se sont révélées inexactes. Ce n'est qu'un « conte drôlatique », dont l'origine reste obscure.

Mais la papesse Jeanne a la valeur d'un symbole. Plusieurs femmes, bien en chair, ont joué à l'époque qui lui a été assignée un rôle plus saillant et plus durable que celui dont la légende l'a gratifiée. Elles ont fait un certain nombre de papes à leur guise et dirigé par eux la barque, alors bien vacillante, de Pierre.

Au sujet de l'une d'elles, ouvrant une longue série, un chroniqueur du temps, Bernard de Saint-André, moine au Mont Soracte, sur la rive droite du Tibre, écrit mélancoliquement, vers 968, dans un horrible latin bien caractéristique de cette triste époque : « Subjugatus est Romam (!) potestative in manu femine ». Cela veut dire, mot à mot : « Rome fut sous le joug, en podestat, dans la main d'une femme ».

Cette prédominance féminine fut liée à celle d'un homme, Théophylacte, qui fut, en son temps, le vrai maître de Rome et de la papauté.

Une fabrique de papes : la maison de Théophylacte

Ce Théophylacte était déjà au temps de Formose, sur le plan civil « maître de la milice » et à la Cour pontificale « grand vestiaire ». Il sut mettre à profit la faiblesse du parti allemand, consécutive au brusque déclin de l'empereur Arnoul, et celle du clan italien de Spolète, causée par la mort prématurée de l'empereur Lambert. Aussi devint-il très vite le personnage le plus riche et le plus influent de tout l'Etat Pontifical. Il s'y com-

portait en maître presque absolu. Sa femme Théodora l'y aida puissamment par les relations très libres et habilement menées qu'elle entretint avec les plus grands seigneurs.

Encore plus entreprenante fut sa fille aînée, Marozie. Mariée d'abord au marquis Albéric, duc de Spolète et comte de Tusculum, alliée par lui aux plus grandes familles, elle devint l'amante du pape Serge III et eut de lui un fils appelé à occuper plus tard le trône pontifical sous le nom de Jean XI. Installée au Château Saint-Ange, appelée « Madame la Sénatrice, Donna Senatrix », elle exerçait une sorte de protectorat sur l'Eglise romaine.

A Serge III mort en 911 furent substitués, sous sa tutelle, deux papes éphémères, **Anastase III** pour deux ans (911-913), **Landon** pour six mois (913-914). Un troisième, **Jean X,** élu le 24 mars dans des conditions analogues, tint durant 14 ans. Mais il dut plutôt son élévation, d'après l'évêque de Crémone Luiprand, aux rapports, également adultères, qu'il eut avec une autre fille de Théophylacte, Théodora, qu'on appelle « la jeune » pour la distinguer de sa mère. Marozie conçut contre lui une haine féroce. Elle lui reprocha de vouloir la déposséder au profit du comte Hugues de Provence, devenu roi d'Italie, candidat à l'Empire. Ayant perdu son père et son mari, elle avait épousé Guy de Toscane. Avec son concours, elle provoqua une émeute et fit envahir, en juin 928, le palais du Latran. Jean X fut jeté en prison et y mourut peu après, étouffé par un oreiller qu'on tint fortement serré sur sa bouche (70).

L'impérieuse régente donna sa succession à **Léon VI,** qui ne la garda que 6 mois et demi (928), puis à **Etienne VIII** (929-931), qui tint un peu plus de deux ans, enfin au fils naturel qu'elle avait eu de Serge III et qui devint **Jean XI** (931-936). Elle rêvait de se faire sacrer par lui impératrice. Devenue veuve de son second mari, elle épousa en troisièmes noces cet Hugues de Provence, candidat à l'Empire, qu'elle avait reproché à Jean X de vouloir soutenir, et qui, étant lui-même veuf, menait dans sa cour de Pavie une vie de sultan. Les noces furent célébrées en janvier 936, à Rome, au Château Saint-Ange, mais elles finirent tragiquement. Au cours de la fête, un fils que Marozie avait eu de son premier mari Albéric et à qui elle avait donné le même nom, eut une altercation violente avec son nouveau beau-père. Une rixe éclata. Hugues s'enfuit par une fenêtre au moyen d'une corde. Marozie, faite prisonnière par son propre fils, ne reparut plus. Jean XI fut lui-même mis en prison et mourut peu après.

Son demi-frère Albéric se proclama « prince de tous les Romains » et se comporta en dictateur. Quatre papes furent intronisés par lui : **Léon VII** (936 - 939), **Etienne VIII** (939 - 942), **Marin II** (942-946), **Agapet II** (946-955). Tous furent confinés dans un rôle purement religieux. Leur succession n'en fut pas moins étonnamment rapide.

En 954, le tout-puissant Albéric, sentant sa fin prochaine,

réunit le clergé, la noblesse et le peuple à Saint-Pierre et il fit jurer par tous que son fils Octavien serait élu, à la mort du pape régnant, comme son successeur. Il le fit acclamer, en même temps, comme son propre héritier, « prince et sénateur de tous les Romains ». Il mourut peu après. Agapet ne tarda pas, comme il se devait, à le suivre dans la tombe. Octavien qui n'avait que 16 ans, se trouva ainsi investi de pleins pouvoirs, à la fois civils et religieux. Il prit le nom de **Jean XII** et l'immortalisa par son comportement.

Voici le portrait que trace de lui Mgr Duchesne, dont le jugement se fonde sur le témoignage du « Livre des Papes », des écrits de l'évêque lombard Luitprand et de divers autres textes du même temps :

« Le jeune pape ne se plaisait guère aux choses d'Eglise. On ne le voyait jamais à matines. Ses nuits et ses jours se passaient en compagnies de femmes, de jeunes gens, au milieu des plaisirs de la chasse et de la table. Ses amours sacrilèges s'affichaient publiquement. Elles n'étaient arrêtées ni par la considération des personnes qu'il désirait ni par les liens du sang. Le Latran était devenu un mauvais lieu. Une honnête femme n'était pas en sûreté à Rome. Ces débauches étaient payées avec le trésor de l'Eglise, que la simonie alimentait et que l'on n'avait garde d'employer aux usages légitimes. On parle d'un évêque consacré à Rome à l'âge de dix ans, d'un diacre ordonné dans une écurie, de dignitaires aveuglés ou transformés en eunuques. La cruauté complétait l'orgie. Pour que rien n'y manquât, l'impiété s'en mêlait et l'on racontait que, dans les festins du Latran, il arrivait au pape de boire à la santé du diable » (71).

En 960, ce jeune étourdi, manœuvré par son entourage, s'inquiéta de la menace que faisait peser sur ses terres le « roi d'Italie » Bérenger, qui dominait au nord de l'Etat Pontifical et qui ambitionnait la couronne impériale. Aimant mieux n'avoir affaire qu'avec un patron plus lointain, il envoya deux messagers solliciter l'intervention du monarque saxon Othon Ier, qui caressait la même ambition et qui vint dès que les circonstances le lui permirent. Il le reçut comme un nouveau Charlemagne et le sacra empereur. En échange de la garantie qu'il reçut de lui pour toutes ses possessions et revendications, il restaura en sa faveur, par un traité en bonne et dûe forme, daté du 13 février 962, le privilège accordé jadis par Léon III au premier chef du Saint-Empire Romain. Aucun pape, désormais, ne devait être sacré avant d'avoir juré un serment de fidélité à l'empereur (72).

Le lendemain, le nouveau suzerain reprenait le chemin de l'Allemagne. L'étourneau papal, se laissant entraîner par des courants contraires, regretta de s'être donné un maître. Il se mit à comploter contre lui et à flirter avec Bérenger et son fils Adalbert. Othon, furieux, revint sur ses pas, l'assiégea dans Rome et y rentra de force le 3 novembre. Jean XII, qui avait combattu avec casque et cuirasse à côté d'Adalbert, déguerpit en vitesse. Trois jours après, un grand synode, convoqué par le

vainqueur à Saint-Pierre, fit une critique virulente des mœurs et procédés de l'« Apostolique ». Un mois plus tard, le 4 décembre, une nouvelle assemblée demandait l'expulsion et le prompt remplacement de ce « monstre ». Il en fut ainsi décidé. Un successeur lui fut donné en la personne d'un archiviste pontifical, qui prit le nom de **Léon VIII** (962-965). Sur quoi, selon le rapport de Luitprand, « les Romains s'engagèrent à ne jamais élire et consacrer un pape en dehors du consentement et du choix de l'empereur et de son fils »(73).

Othon reparti, Jean XII revint à Rome en février 964. Il y tint sans retard un nouveau synode, qui annula le précédent et il déclara l'antipape Léon déchu de tous ses droits. L'empereur dut retourner sur ses pas. Il apprit en chemin que l'« Apostolique » venait de trépasser. « Surpris une nuit, dit l'évêque Luitprand, dans le lit d'une femme mariée, il fut si rudement frappé par le mari qu'il en mourut en moins de huit jours » (74).

Un successeur lui fut donné aussitôt en la personne d'un diacre romain, qui fut sacré, le 22 mai 964, sous le nom de **Benoit V.** Contrairement à l'accord du 13 février 962 et du 4 décembre 963, l'empereur n'avait pas même été prévenu. Il dut à nouveau assiéger Rome, y entra de force et se fit livrer le nouveau pape, qui, expédié en Germanie, sous la garde de l'évêque d'Hambourg, y mourut peu après. Léon VIII fut réintégré dans ses fonctions, vers la fin de 964. Un décret promulgué par lui en l'occurrence fixa et précisa le nouveau statut de la papauté. Le chef du Saint Empire germanique y était reconnu, pour lui et pour ses successeurs, comme patrice des Romains. Lui seul nommerait le Souverain Pontife et les évêques de l'Etat Pontifical. Tous, celui de Rome comme les autres, recevraient de lui l'investiture et devraient lui prêter serment avant d'être sacrés. Quiconque oserait enfreindre cette règle, encourrait l'indignation de Saint Pierre et serait excommunié, sans préjudice des autres peines de droit commun (75).

On devine l'accueil qu'un pareil document dut trouver auprès des nobles et des clercs de la vieille capitale, épris d'indépendance. L'on s'explique fort bien, en de telles conditions, que son signataire n'ait pas tardé à trépasser.

Fabriques alternées : les Othon, les Crescentius

Il devenait évident que l'élection pontificale, même ratifiée par l'empereur, n'avait chance de s'imposer qui si elle était soutenue par une fraction importante de la féodalité romaine. Othon I s'en rendit compte. Il se prononça pour Jean, évêque de Narni, proche parent de Jean XII et déjà de Jean XI, fils de cette Théodora la jeune dont Jean X avait été l'amant. Le nouveau pape prit possession du Saint-Siège, le 1er octobre 965, sous le nom de **Jean XIII** (965-972). Avec lui la maison de Théophylacte reprenait le pouvoir. Mais il avait contre lui d'être l'élu du parti germanique. En moins de trois mois, une coalition

ourdie par le préfet de Rome Pierre et un groupe de nobles très remuants l'arrêta, l'emprisonna, l'exila. Il revint, à la tête d'une importante troupe et reprit possession de son siège, le 14 novembre 966.

Jean XIII fut grandement aidé en l'occurrence par son frère Jean Crescentius, autre fils de Théodora la jeune, dont la famille, prenant ainsi parti pour la dynastie impériale, allait gérer quelque temps avec elle la fabrique des papes. Il s'agissait là d'une alliance de raison plutôt que d'inclination. Le ménage était singulièrement hétérogène. Chaque partie allait tirer vers soi la couverture dans la mesure où elle en aurait les moyens et où l'autre se trouverait plus faible.

On le vit bien dès le début. L'empereur Othon I, ayant cédé à Jean XIII, au printemps de 967, le beau cadeau de la ville et du territoire de Ravenne, avait fait sacrer et couronner par lui, le 25 décembre de la même année, son fils Othon II, qui n'avait alors que treize ans. Le pape mourut le 6 septembre 972. A sa place fut bientôt élu un diacre romain qui devint **Benoit VI.** Par suite de la difficulté des communications avec la cour impériale, son sacre se fit attendre jusqu'en janvier 973. Au 7 mai suivant Othon I mourut. Le nouveau pontife fut entraîné par lui dans la danse macabre. Selon une notice, d'un laconisme amer, du « Livre des Papes » (II, 255) « il fut arrêté par Centius (Crescentius), fils de Théodora, et enfermé dans le Château Saint-Ange, où il fut étranglé, à l'instigation du diacre Boniface, qu'on avait déjà fait pape, lui vivant ».

Ce Boniface, créature de Crescentius, représentant le parti national, risquait d'avoir le même sort. Une troupe impériale, survenue en hâte, le fit déposer selon les formes. Il s'enfuit jusqu'à Constantinople, avec la caisse pontificale, attendant et s'efforçant de préparer des jours meilleurs.

A sa place fut acclamé et installé, au nom de l'empereur, un romain, auparavant évêque de Sutri, qui devint **Benoit VII** et qui, plus heureux que son devancier homonyme, se maintint d'octobre 974 jusqu'à sa mort en juillet 983, grâce à la protection d'Othon II, alors installé au nord de l'Italie.

Un sort pareil semblait réservé à l'évêque de Pavie Pierre, qui, élu en novembre 983, abandonna son nom, par respect pour le Prince des Apôtres, et se fit appeler **Jean XIV** Mais l'empereur, venu à Rome sur ces entrefaites, y mourut presque aussitôt, le 7 décembre, à 28 ans. Le climat de la ville était décidément bien meurtrier ! Du coup, tout l'édifice de la papauté d'Empire s'effondra.

L'antipape **Boniface, VII**e du nom, qui se considérait, depuis la déposition de Benoit VI, comme le seul pape légitime, revint en hâte de Constantinople. En avril 984, il fit son entrée dans Rome en compagnie de Crescentius et d'une troupe byzantine. Son premier soin fut de faire arrêter Jean XIV et de l'emprisonner au Château Saint-Ange. La geôle était meurtrière. L'infortuné y « souffrit atrocement pendant quatre mois de la

maladie et de la faim et enfin, s'il faut en croire ce qu'on rapporte, il y mourut assassiné », dit le Livre des Papes (II, 259).

Le bourreau ne tarda pas à rejoindre la victime dans la tombe. Son ascension avait été rapide. Sa chute fut vertigineuse. Son protecteur Jean Crescentius vint à mourir et fut inhumé dans un monastère, en habit de moine, avec une belle épitaphe en vers hexamètres rappelant les dons faits par lui au couvent « pour mériter enfin, expliquait-il, le pardon de tous crimes ». Boniface n'avait dès lors qu'à disparaître. Sans doute l'y aida-t-on. Il mourut subitement, en juillet 985. « Les Romains l'avaient en telle haine, dit le Livre des Papes (II, 259), qu'ils se jetèrent sur son cadavre et, l'ayant mis à nu, le traînèrent par les pieds jusqu'au cheval de Constantin. Le lendemain des clercs vinrent recueillir ses restes affreusement mutilés et les ensevelirent ». La scène macabre de l'exposition devant la statue équestre de Constantin, qui était en réalité de Marc-Aurèle, et qui pour tous symbolisait l'Empire, montre que cette exécution fut l'œuvre du parti impérial.

Comme Othon III n'était encore qu'un enfant, un autre Jean Crescentius, 2e du nom, fils du 1er, surgit soudain, s'intitulant « patrice des Romains ». Il s'adjoignit un nouveau pape, fils d'un prêtre nommé Léon, qui devint **Jean XV** (985-996). Une sorte de trêve semble être intervenue alors entre les deux clans opposés. La veuve d'Othon II, arrivée à Rome en 989, apparaît comme impératrice à côté du « patrice » dans les chartes du temps. Mais, à mesure que le jeune empereur grandissait, la situation se tendait à nouveau. L'on apprit, un jour, qu'il prenait le chemin de l'Italie. Par une coïncidence curieuse, qui n'a rien de surprenant, Jean XV mourut avant son arrivée...

Un cousin du souverain, petit-fils comme lui d'Othon I, nommé Brunon, clerc de la chapelle royale, s'offrait à point pour recueillir la succession. Quoiqu'il n'eût que 23 ans, il fut proclamé pape, le 3 mai 996, et prit le nom de **Grégoire V.** Dix-huit jours plus tard, son grand électeur, n'ayant lui-même que 16 ans, fut sacré par lui empereur. Accord touchant du Sacerdoce et de l'Empire !

Au bout de trois mois, Othon dut repartir. Crescentius II rentra en scène. Grégoire, dénoncé par lui comme antinational, jugea bon de se réfugier à Pavie, d'où il l'excommunia.

Un concurrent lui fut alors opposé, en avril 997, en la personne du calabrais Philagate, archevêque de Plaisance, qui était bien vu par la cour de Byzance, où il venait de négocier pour le mariage d'Othon avec une princesse germanique, et qui prit le nom de **Jean XVI.** En mars 998, l'empereur, furibond, fit sa rentrée à Rome. L'antipape s'enfuit sur les chemins de la Campanie, mais on le rattrapa. On lui coupa le nez et les oreilles. On lui arracha les yeux et la langue. On le ramena, assis de dos sur un âne, dont il tenait la queue en ses mains, jusqu'à Rome, où il fut solennellement déposé au Latran.

Crescentius II s'était réfugié au Château Saint-Ange. Un

siège en règle dut être organisé contre la forteresse. Le 29 avril 998, il fut pris, publiquement décapité sur les créneaux et pendu à un gibet avec 12 complices.

Grégoire V ne s'en porta pas mieux. Le 18 février 999, il mourut, empoisonné, dit-on, dans sa 27e année.

Ce fut un Français, un auvergnat des environs d'Aurillac, Gerbert, fils d'un serf de l'abbaye de Saint-Géraud, qui recueillit la dangereuse succession. Sacré sous le nom de **Sylvestre II** (999-1003), il rêva sans doute de revivre sous une forme nouvelle l'aventure de son célèbre homonyme, à qui la légende attribuait un rôle prestigieux auprès de Constantin. La réalité fut toute autre. Il devait sa promotion à l'attachement qu'il avait montré d'abord à Othon I, puis à son fils, enfin à son petit-fils, dont il avait été le précepteur. Aussi fut-il considéré par les nationalistes romains comme un intrus. Il se sentait si peu en sûreté chez eux que, lorsque son patron dut quitter la capitale, il le supplia d'y revenir au plus vite. A la suite d'une insurrection qui ne put être matée que par l'arrivée de renforts, l'empereur dut s'enfuir précipitamment à Ravenne. Empoisonné, dit-on, par la veuve de Crescentius, il finit là ses jours dans un abattement profond miné par une fièvre lente, au début de 1002. Sylvestre II, qui l'y avait suivi, revint tristement à Rome, pressentant selon toute apparence sa mort prochaine, qui survint effectivement l'année suivante, au 12 mai.

Un nouveau Jean Crescentius, 3e du nom, fils du 2e, avait recueilli la succession du supplicié de 998 et repris le titre de « patrice des Romains », qui faisait de lui le représentant officiel du mouvement nationaliste. Sans doute avait-il joué un rôle actif dans les événements dramatiques des années précédentes. Trois nouveaux papes lui durent leur promotion, mais comme sa situation était branlante, leur pontificat fut éphémère.

L'un, Sico, devenu **Jean XVII,** le 13 juin 1003, mourut en moins de 6 mois, le 7 décembre.

Un autre, Fasan, lui succéda, le 25 du même mois, sous le nom de **Jean XVIII** (1003-1009). « Après cinq ans et demi de règne, il se retira dans le monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs et y finit ses jours ».

Le troisième, Buccaporci « Bouche de porc », mué en **Serge IV** (1009-1012), passa de vie à trépas en moins de trois ans, le 12 mai 1012. Sa mort suivit à quelques semaines d'intervalle, celle de Crescentius III. Ici encore nous sentons se succéder dans l'ombre une série de drames. Les fabricants de papes se révélaient finalement aussi fragiles que leurs créatures.

Nouvelle fabrique : les comtes de Tusculum

Un quatrième Crescentius était encore là, prêt à recueillir la succession paternelle. Mais sa famille s'était affaiblie et usée dans une tension trop rude et continue contre des partis op-

posés. Une autre branche de la même lignée, celle des comtes de Tusculum, allait la supplanter, en s'adaptant avec plus de souplesse aux exigences d'une situation nouvelle. Son chef, Grégoire, qui venait d'être sous Othon III « préfet naval », avait trois fils, Albéric, Romain et Théophylacte. Ce dernier, voué à la cléricature, y occupait déjà un haut rang. Grâce à l'ascendant de sa famille, il fut élu successeur de Serge IV et prit le nom de **Benoit VIII** (1012-1024). En vain la maison de Crescentius essaya de lui opposer un antipape, du nom de Grégoire. Elle en fut pour ses frais.

Le nouveau maître de l'Allemagne, Henri II, qui avait pris la succession d'Othon III, était un saint homme et devait être plus tard canonisé, de même que sa femme Cunégonde. Il vint à Rome dès qu'il le put, ratifia l'élection de Benoit et se fit sacrer par lui comme empereur. Fidèle à la tradition germanique, il conclut avec lui un pacte en bonne et dûe forme, renouvelant celui d'Othon I^er^, en vertu duquel tout nouveau pape devait être reconnu par l'empereur et lui jurer serment de fidélité.

Benoit VIII mourut opportunément vers le même temps que l'empereur Henri II, « saint Henri ». Celui-ci, « par une chasteté conservée intacte jusqu'à la fin de sa vie », selon la bulle qui l'a canonisé, n'avait pas d'héritier direct. A la faveur des compétitions que suscita sa succession, un frère du pape défunt, Romain, qui s'était fait céder à titre fraternel l'administration de l'Etat pontifical, se dit que tout irait mieux si le spirituel et le temporel étaient entre ses mains. « Par ses largesses pécuniaires, il se fit brusquement élever du laïcat au siège épiscopal » (76) (L. P., II, 269) et prit le nom de **Jean XIX** (1024-1033).

A Constantinople, où l'on suivait de près ce qui se passait dans la métropole rivale, l'occasion parut propice pour un marché avantageux. L'empereur Basile II, vainqueur des Turcs et des Bulgares, ayant atteint l'apogée du pouvoir politique, ambitionnait un succès religieux du même ordre. Il se dit qu'il pourrait l'obtenir d'un pape vénal en y mettant le prix. Des ambassadeurs furent envoyés à Rome avec mission de faire accepter pour le patriarche de Constantinople la reconnaissance du titre d'« œcuménique ». La demande s'accompagnait de cadeaux si éloquents et si persuasifs que l'Apostolique et ses proches se montrèrent très accueillants et très conciliants. La nouvelle s'en répandit aussitôt en beaucoup d'églises et d'abbayes. Elle y suscita une émotion énorme. Des protestations indignées parvinrent au Latran. Elles étaient formulées sur un tel ton que l'accord qui semblait déjà réglé, n'eut pas de suite (77).

Jean XIX devait se montrer d'autant plus circonspect qu'il avait à se faire reconnaître et approuver par son propre suzerain, Conrad II, qui guerroyait alors dans plusieurs directions. L'ayant reçu enfin à Rome et sacré empereur en 1027, il se mit totalement sous sa dépendance et fut un fidèle exécutant de ses volontés souveraines. Homme d'affaires avant tout, il voyait

fort bien que là était son intérêt personnel comme celui de sa famille.

A sa mort, survenue au début de 1033, son frère aîné Albéric « patrice des Romains », aurait pu prendre sa succession. Il aima mieux la passer à un de ses fils, Théophylacte. Celui-ci n'avait que 12 ans. Rien ne semblait le prédestiner à la vie cléricale. Son père le fit élire à prix d'or, ou sous menaces de représailles, et ratifia lui-même son élection, comme représentant de l'empereur. L'élu, en souvenir de son oncle Benoit VIII, prit le nom de **Benoit IX** (1033-1048). Il allait le rendre fameux et légendaire par ses dérèglements.

« C'était, raconte Mgr Duchesne, un enfant..., un gamin, qui ne resta pas longtemps inoffensif. En effet, l'âge venu... il fit refleurir au Latran le régime de cocagne auquel son parent Jean XII avait présidé 80 ans auparavant. Il y eut un scandale énorme sur lequel tout ce qu'il y avait dans la chrétienté de personnes sérieuses fut réduit à gémir » (78).

Un contemporain, Didier, abbé du Mont-Cassin, qui devint plus tard le pape Victor III, écrit dans ses « Dialogues » : « A quelles turpitudes, à quelles ignominies, à quelles abominations ce Pontife se livra, je frémis à le rappeler... Ses rapines, ses meurtres, ses autres crimes à l'égard du peuple romain se succédèrent longtemps sans interruption » (79).

Un beau jour les gens se fâchèrent et le chassèrent. Puis ils élurent à sa place, sans se soucier autrement des droits impériaux, un évêque du voisinage, qui était soutenu par la maison des Crescentius, toujours opposée à celle des Tusculans, et qui prit le nom de **Sylvestre III.** Mais Benoit IX avait réussi à se maintenir dans le faubourg du Transtévère. Il assiégea sa Cité. Au bout de 49 jours, il y rentrait en vainqueur, tandis que son concurrent se hâtait d'en déguerpir.

Ce succès ne fit que le confirmer en sa vie désordonnée. Il avait alors 23 ans. Tout faisait prévoir une longue suite de scandales. Au bout d'une année, il se démit de sa charge. Un écrivain du temps, Bonizon, évêque de Sutri, en donne la raison : « Après un grand nombre de honteux adultères et d'homicides accomplis de ses mains, il voulut épouser une cousine, fille de Gérard de La Roche, lequel ne voulut la lui donner que s'il renonçait au pontificat. Il alla trouver un prêtre du nom de Jean, qui passait alors pour un homme de grand mérite et, sur son conseil, il renonça au pontificat » (80).

Son conseiller ne se borna pas à le faire démettre de sa charge. Il le décida, moyennant une forte somme, à la lui céder et lui fit signer une charte en ce sens. Il acheta de même les suffrages des Romains et leur fit jurer que, de son vivant, leurs voix n'iraient à aucun autre. Après quoi, il prit la place de Benoit IX, qui se retira dans sa forteresse de Tusculum. Le nouveau pape se fit appeler **Grégoire VI** (81).

Mais Sylvestre III, que les Romains avaient élu un an aupara-

vant et qui ne s'était retiré que parce qu'il avait dû céder à la force brutale, rentra alors en scène pour faire valoir ses droits. Il était soutenu par ce même Gérard de La Roche dont Benoit IX avait voulu épouser la fille. Le pape démissionnaire fut déçu dans ses espérances matrimoniales. Son beau-père éventuel ne lui avait fait abandonner la chaire de Pierre que pour y installer son concurrent.

Se voyant joué, il revint sur sa parole. Il avait deux frères influents, dont l'un avait pris le titre de « patrice des Romains ». Tous deux s'entremirent et usèrent de leur influence pour le remettre en possession de l'autorité épiscopale (82).

La danse macabre des papes allemands

En l'an de grâce 1046, Rome se trouvait donc dotée de trois papes, Benoit IX, Sylvestre III, Grégoire VI. La confusion était extrême. Un archidiacre, du nom de Pierre, prit le seul parti qui s'offrait d'en sortir. S'étant abouché avec un grand nombre d'évêques, de prêtres, de clercs et de laïques, il alla trouver le chef du Saint Empire pour le prier d'intervenir (83). Le grand maître n'était plus Conrad II, mort en 1039, mais son fils Henri III, qui comme lui entretenait de bons rapports avec la maison de Tusculum.

Le souverain ne demandait pas mieux que de régler en maître une affaire de cette importance, qui intéressait et passionnait tout l'Occident. En 1046 il descendit en Italie avec une forte armée. Par ses soins, un grand Concile fut tenu, le 20 décembre, à Sutri. Grégoire VI y fut contraint de reconnaître qu'il avait acheté le pontificat. Il dut, en conséquence, y renoncer. Sylvestre III se vit aussi écarté, comme illégitimement promu. Quant à Benoit IX, de qui venait tout le mal, et qui se garda bien de paraître, on prit acte de son abdication volontaire (84).

Un nouveau pape devait donc être élu. Les canons prescrivaient de le prendre parmi les prêtres ou les diacres de Rome. Mais on fit remarquer, dans l'entourage d'Henri III, qu'aucun d'eux ne réalisait les conditions requises. Selon l'évêque de Sutri, Bonizon, qui a laissé sur cette affaire un rapport détaillé, « la maladie de la tête avait rendu les autres membres tellement malades qu'on pouvait à peine, dans une si grande Eglise, trouver un clerc qui ne fût pas illettré, simoniaque ou concubinaire » (85).

A défaut d'un romain, on choisit un allemand, Luidger, évêque de Bamberg, qui fut ordonné à la Noël et prit le nom de **Clément II.** Il se montra, en l'occurrence « plus dément que clément », dit de lui un chroniqueur anonyme (86). Henri III, sacré par lui empereur, se retira bientôt pour repasser les Alpes. Moins d'une année après, il apprenait sa mort (87). D'après un chroniqueur, Clément avait été emporté par un poison que lui avait fait servir Benoit IX (88). En tout cas, celui-ci mit sa

mort à profit pour revenir à Rome. Il y était déjà le 9 novembre 1047 et s'y maintint jusqu'au 17 juillet de l'année suivante (89).

Dans l'intervalle, une délégation était allée, de Rome, prier l'empereur de nommer un autre pape. Henri III porta son choix sur un autre allemand, Poppo, évêque de Brixen, qui prit le nom de **Damase II.** Il le fit conduire auprès du marquis de Toscane, Boniface, qui fut prié de l'accompagner à Rome. Cet intermédiaire était peu sûr. Il avait déjà pris parti pour Benoit IX. Aussi déclina-t-il la commission. Devant l'insistance puis les menaces de l'empereur, il finit par céder. Damase put enfin gagner Rome. Il y fut intronisé, par ordre, le 17 juillet 1048. Vingt jours plus tard, il allait rejoindre son prédécesseur dans la tombe. « En apprenant une mort si rapide, dit l'italien Bonizon, les évêques d'outre-mont craignirent de venir désormais dans ce pays » (90).

Il fallait pourtant assurer la succession papale. Sollicité en ce sens par une nouvelle délégation venue de Rome, Henri III convoqua une diète à Worms et y fit approuver la candidature de son proche parent, l'alsacien Brunon, d'Eguisheim, évêque de Toul. L'élu déclina l'offre mais finit par céder. Il se l'entendit amèrement reprocher, un peu plus tard par le moine toscan Hildebrand, ancien familier de Grégoire VI, qui restait très attaché à la mémoire de son patron mort depuis peu, et qui devait, au bout de quelques années, devenir lui-même pape sous le nom de Grégoire VII. Cet Italien n'aimait pas les Allemands. Il avait été très irrité de voir l'empereur destituer un pape qu'il jugeait, pour sa part, légitime. Il ne l'était pas moins de constater que depuis lors les élections pontificales se réglaient au delà des Alpes. Il déclara au nouvel élu que les suffrages de la Diète étaient sans valeur et que, s'il osait s'en prévaloir, il ne serait pas un « Apostolique » mais un apostat (91).

Brunon se le tint pour dit. Venu sous le costume modeste d'un pèlerin, il expliqua aux futurs électeurs que l'empereur avait voulu faire de lui, bien malgré lui, un pape, mais que la décision dépendait d'eux seuls et qu'il s'en remettait à leur jugement. Cette attitude lui gagna les voix requises. Sacré peu après, le 12 février 1049, il changea son nom contre celui de **Léon IX** (92). Il se rattachait ainsi à Léon VIII, qui avait été le premier pape désigné par un empereur germanique, qui avait succédé lui aussi à un débauché et qui avait pris cette succession du vivant de son prédécesseur.

Ce rapprochement donnait à réfléchir. Il était singulièrement inquiétant. Léon VIII avait eu beaucoup de peine à se maintenir, par suite des difficultés que lui créait son devancier et il était mort au bout de deux ans. Léon IX n'avait pas à se dissimuler que pareille aventure pouvait lui advenir. Des trois papes italiens qui s'étaient disputé avant lui la possession de Rome, deux n'étaient plus à craindre. Grégoire VI avait été emmené par l'empereur au delà des Alpes et il venait de mourir en

Rhénanie. Sylvestre III avait pris l'habit religieux et se faisait oublier dans un monastère. Mais Benoit IX résistait toujours en sa place forte de Tusculum. Il avait tout un clan dévoué à sa cause et soumis à ses ordres. C'était sans doute lui qui avait fait disparaître Clément II et Damase II. Il pouvait, à tout moment, fomenter dans Rome une révolte, armer la main d'un sicaire contre son successeur, ou lui faire servir insidieusement un breuvage mortel. La ville était peu sûre.

Léon IX jugea prudent de ne pas s'y attarder. Une autre raison l'y obligeait. La caisse pontificale était vide. D'importants cadeaux avaient dû être faits, selon l'usage, à toutes sortes de gens. L'argent emporté de Toul n'y avait point suffi. Les fonds supplémentaires de ses compagnons s'épuisaient. Il trouva une solution élégante. Quittant son palais du Latran, il alla faire une vaste tournée des églises et des abbayes. Chacune devait, selon une coutume déjà vieille, héberger à son passage la cour pontificale. Chacune allait être invitée à l'aider de ses fonds, contre cession d'une de ces dispenses, exemptions, ou faveurs, dont tout le monde était alors friand.

Le pape se proposait de travailler par la même occasion à une importante réforme des mœurs ecclésiastiques. Elevé dans le respect et l'amour des moines, il rêvait d'imposer l'essentiel de leur règle à tous ses prêtres, de les organiser en une grande congrégation dont il serait l'abbé.

Il ne fit par là que provoquer les murmures sourds et l'opposition déclarée des Romains, déjà indisposés par ses origines et manières tudesques (93). Une guerre malheureuse engagée par lui à la tête de mercenaires fort peu recommandables contre les Normands installés au sud de l'Italie, acheva de le discréditer et lui attira des critiques très vives d'ecclésiastiques notables, en particulier de saint Pierre Damien (94).

Rentré à Rome, fourbu et malade, en litière, il se fit porter un peu plus tard à Saint-Pierre pour y mourir, tandis que la foule se précipitait du palais du Latran, comme à la mort de chaque pape, pour le piller (95).

Ce fut encore un allemand, un bavarois, Gebhardt, évêque d'Eichstaedt et grand conseiller d'Henri III, qui recueillit sa succession. Désigné d'abord par le souverain et agréé par la Diète de Ratisbonne, puis rituellement élu à Rome et sacré le 13 avril 1055 sous le nom de **Victor II,** il resta un agent impérial de premier ordre. Il le fut plus encore après la mort prématurée de l'empereur, enlevé dans sa 39e année, qui ne laissait qu'un fils de 6 ans, le futur Henri IV, sous la tutelle de sa veuve, l'impératrice Agnès. Ce fut le pape qui gouverna pendant quelque temps, au nom de la mère et de l'enfant. Il fallut bien, pourtant, regagner Rome. Mais le séjour de la Ville Sainte était toujours meurtrier aux Allemands. Victor II y décéda le 28 juillet 1057.

Branle-bas déconcertant des élections pontificales ! Le pape défunt avait été mêlé à une querelle familiale d'Henri III, qui

reprochait à sa parente Béatrice, duchesse de Toscane, de s'être mariée avec un vassal rebelle, Gottfried, duc de Lorraine, devenu ainsi très puissant au nord de l'Italie. L'empereur s'était emparé d'elle ainsi que de sa fille Mathilde et les avait emmenées prisonnières en Allemagne. Un frère de Gottfried, Frédéric, occupait une haute position dans l'Eglise romaine. Impliqué dans le procès matrimonial, il devait être arrêté par Victor II sur ordre du souverain. Mais il avait pris la précaution de se dérober aux poursuites sous le froc d'un moine au fond d'un couvent. Dans la suite, la mort d'Henri III avait tout modifié. Béatrice et Mathilde étaient rentrées en Toscane. Frédéric était devenu abbé du Mont Cassin. Ce fut lui qui recueillit la succession papale sous le nom d'**Etienne IX.** Sacré le 2 août 1057, il conçut un projet audacieux, celui de donner la couronne impériale à son frère Gottfried et, d'accord avec lui, de faire régner l'ordre en Italie et de réaliser au sein de l'Eglise romaine une grande réforme. Pour mener à bonne fin un tel programme, il lui fallait beaucoup de fonds. Son abbaye les lui fournirait. Il manda au prévôt de lui apporter en hâte tout l'or et l'argent disponibles. L'ordre fut exécuté en stricte obéissance mais bien à contre-cœur, d'après la « Chronique du Mont-Cassin » (96) en mars 1058. Mais le 29 du même mois, Etienne IX mourait, sans doute empoisonné. Il avait dû prévoir ce dénouement, car il avait demandé instamment à son entourage que, s'il venait à trépasser, l'on attendit, avant de lui donner un successeur, le retour du moine Hildebrand, alors absent de Rome en mission diplomatique.

Nouveau coup de théâtre ! Brusquement dans la nuit du 4 au 5 avril, le comte Grégoire de Tusculum entrait dans la ville à la tête d'une forte bande. Le lendemain, après une large distribution de gros pourboires, il faisait élire un pape de sa propre famille, Jean Mincius, évêque de Velletri, qui prit le nom de **Benoit X.** Un successeur était ainsi donné à Benoit IX, dont la vie aventureuse avait pris fin. C'était un médiocre, fort peu réputé. Sa cause était perdue d'avance, car il avait affaire à un rude adversaire.

Le moine Hildebrand, très attaché au pape défunt, dont le frère Gottfried était duc de Toscane, se trouvait par le fait même étroitement lié à ce dernier. Toscan lui-même, il opposa au chétif Benoit X un concurrent de qualité, le chef ecclésiastique des Toscans, l'évêque de Florence Gérard, qui était lui aussi pour une grande réforme de l'Eglise romaine et de la papauté. Il avait eu l'habile précaution de le faire agréer par la veuve d'Henri III, l'impératrice Agnès, mère du futur Henri IV. L'occupant occasionnel du Siège pontifical, présenté par lui, par saint Pierre Damien, par tout le clan réformateur, comme un incapable et un indigne, fut officiellement déposé. Gérard fut élu à sa place et prit le nom de **Nicolas II.**

Benoit X, qui avait essayé de se maintenir dans un quartier fortifié de Rome, dut bientôt se réfugier à quelque distance de la ville, chez un de ses partisans. Sur le point d'être pris, il

finit par se rendre, sous promesse de la vie sauve et fut mis sous bonne garde dans un monastère, où il finit ses jours vers 1080 (97).

Entre temps, peu après avoir pris possession du Latran, Nicolas II y avait convoqué un grand Concile régional qui s'ouvrit le 13 avril 1059 et auquel assistèrent 113 évêques d'Italie avec beaucoup d'abbés, de prêtres et de clercs. Un règlement d'ensemble fut adopté en vue des élections papales et officiellement promulgué dans une Bulle appelée d'après ses premiers mots « In nomine Domini ». En voici les dispositions essentielles (98) :

Après la mort du pape, les cardinaux évêques traiteront ensemble de l'élection ; ils appelleront ensuite les cardinaux clercs, après quoi le clergé et le peuple y donneront leur consentement.

Le nouveau pape devra être choisi dans le clergé romain, sauf le cas où ne s'y trouverait aucun sujet capable.

Si l'élection ne peut se faire à Rome, elle aura lieu dans l'endroit que les cardinaux jugeront convenable.

Si la cérémonie de l'intronisation est retardée par quelque empêchement, le pape élu n'en disposera pas moins de sa pleine juridiction.

Toujours devront être sauvegardés les égards dûs au roi Henri en vertu de concessions antérieures et ceux qui pourraient être dûs à ses successeurs en raison de concessions nouvelles.

Cet ultime hommage au futur Henri IV et celui du début à l'adresse du clergé ne doivent pas faire perdre de vue la grande nouveauté du document. La papauté n'oublie pas qu'elle a dépendu d'abord du suffrage universel des prêtres et des fidèles, plus tard du patronat impérial. Elle ne veut pas se renier et s'applique à ménager les transitions. Mais, ayant fait une expérience décevante de la démocratie et de la monarchie, elle donne ses préférences à un régime d'aristocratie élective, auquel elle se rallie d'autant plus volontiers qu'elle l'a façonné à son gré.

Conclusion

Nous sommes ici à un tournant décisif de l'histoire des successions papales. Il est l'aboutissement final de longs tâtonnements qui ont duré près d'un millénaire. Il marque aussi le début d'une évolution nouvelle dont nous percevons aujourd'hui les derniers résultats.

La présente brochure a ébauché une esquisse rétrospective et forcément trop brève d'un passé lointain et tumultueux. Une autre, lui faisant suite, montrera comment la réforme de Nicolas II, évoluant au cours des temps modernes, a frayé la voie à Pie XII et après lui à ses prochains ou tardifs héritiers.

RÉFÉRENCES

(1) Cahier Ernest Renan, n° 2, p. 15-16.
(2) Ibid, p. 11-12. Cf. Bulletin Ernest Renan, avril, mai, juin 1953.
(3) Texte et trad. avec introd. et comment. par Léon Vouaux, Paris (Letouzey) 1922.
(4) Les Homélies Clémentines, 1re trad. franç. par A. Siouville (Auguste Lelong), Paris (Rieder) 1933.
(5) Aug. Lelong, Le Pasteur d'Hermas, texte et trad., Paris (A. Picard) 1912.
(6) Vis. II, 4, 3.
(7) Texte grec et trad. franç. par Hippol. Hemmer, Paris (A. Picard) 1909.
(8) Dupont-Sommer, Aperçus prélimin. sur les mss. de la Mer Morte p. 77.
(9) Texte grec et trad. franç. par H. Hemmer, p. 25.
(10) Trad. A. Siouville (Aug. Lelong), t. I, p. 104 et II, 192-194.
(11) Eusèbe, Hist. eccli. VI, 43, I-20.
(12) S. Jérôme, dans P. L. XXIII, 361.
(13) Cf. Dict. de Th. Cath., IX. 641-642, art. Libère.
(14) Ammien Marcellin, XXII, 5, 3 ; XXVII, 3, 12-14.
(15) Ad. Eustoch., 28. P. L. XXII, 414.
(16) D. Th. C. IV, 2.290.
(17) L. P., I, 212-215. Cf. L. Duchesne, Hist. anc. de l'Egl., II, 398-416.
(18) Epist. 81, 82 ; P. L. XVIII, 397-398.
(19 L. P. I, 227 ; P. L. XX, Cf. D. Th. C. IV, 2.291.
(20) P. L., LXII, 74.
(21) P. L. CXXVIII, 453, 1423.
(22) P. L. LXIII, 183-208. Cf. D. Th. C. IV, 2.282 et 2.293.
(23) L. P., I, 261.
(24) G. Bardy dans Hist. de l'Egl. Fliche-Martin, t. IV, p. 341-352.
(25) P. L. LXIII, 444.
(26) L. P. , I, 104-107, 275-278.
(27) L. P., I, 281 ; Louis Duchesne, « La succession de Félix IV », Rome, 1884.
(28) P. L. LXV, 29-32.
(29) P. L. CXXXVIII, 534.
(30) P. L. LXVI, 11, 12. Cf. P. L. LXIX, 779.
(31) L. P., I, 287-289.
(32) D. Th. C. IV, 2295.
(33) P. L. LXVI, 85 ; L. P. I, 293, 295.
(34) Jean Diacre, IV, 20 ; P. L. LXXV, 185-187.
(35) L. P. I, 316.
(36) L. P., I. 317 ; Bède, Hist. eccli. II, 4 ; P. L. XCV, 88.
(37) P. L., LXXX, 274-283.
(38) L. P. I, 336-340 ; D. Th. C., X, 182-194.
(39) Texte dans D. Th. C., X, 114.
(40) Mansi, Conc., XI, 747.
(41) Résumé dans Duchesne, Egl. sép., p. 211.
(42) L. P., I, 373.
(43) L.P., I, 404-406.
(44) P. L. LXXXIX, 581 et suiv.
(45) P. L. CIV, 374 ; LXXI, 684.
(46) P. L. LXXXIX, 1004 et suiv.
(47) L. P., I, 468-471.
(48) L. P., I, 476 ; Mansi, Conc. XII, 710.
(49) P. L. VIII, 567-579.

(50) Alcuin, *Lettr.* 120, 127.
(51) L. P., II, 7.
(52) Chron. de St-Denis et Ann. d'Eginhard, dans Hist. des Gaul., VI, 139, 175.
(53) L. P., II, 49.
(54) P. L., CVI. 418.
(55) P. L., XCVII, 459.
(56) L. P., II, 86-87.
(57) L. P., II, 97-98.
(58) L. P., 106-107.
(59) L. P., II, 134.
(60) Hinemar de Reims, dans Ann. de St-Bertin, a. 868, éd. Dehaisnes, p. 177.
(61) *Ibid.*, a. 858, p. 95.
(62) Longue notice, sans doute écrite par Anastase « le Bibliothécaire », dans L. P., II, 162-180.
(63) Ann. de St-Bertin, a. 868 ; Biblioth. Cassin, III, 139-140.
(64) Ann. de Fulda, a. 883. Hist. des Gaules, VIII, 47-48.
(65) Ep. 24, dans P. L., CXXVI, 676.
(66) Dict. de Th. Cath., VIII, 605-609.
(67) D. Th. C., VII, 614.
(68) Duchesne, Et. Pontif., 313.
(69) Philomneste Junior (P.G. Brunet), La Papesse Jeanne, étude historique et littéraire, Paris, 1862, in-12, 156 p.
(70) L. P., II, 241.
(71) Duchesne, Et. Pontif., 335-336. Cf. Luitprand dans P. L. CXXXVI, 903-904.
(72) Texte dans P. L. CXXXVIII, 841-846. Cf. Dict. Th. Cath. VIII, 623, et Duchesne Et. Pont., 344-345.
(73) L. P., 246-249. Cf. Duchesne, Et. Pont, 345-348.
(74) P. L., CXXXVI, 897-910.
(75) D. Th. C., IX, 318-320.
(76) L. P., II, 269.
(77) P. L., CXLII, 647, 671, etc.
(78) Duchesne, Et. Pont., p. 373-374.
(79) P. L., CXLIX, 1003.
(80) P. L., CL, 817.
(81) Bonizon, loc. cit. ; Victor III, loc. cit.
(82) Bonizon dans P. L., CL, 817 D.
(83) Bonizon dans P. L., CL, 817 D-818 A.
(84) Bonizon dans P. L., CL, 818 A-819 C.
(85) P. L., CL, 819 C.
(86) Waterich, Rom. Pont. Vit. I, 716.
(87) Bonizon, P. L., CL, 819 C-820 C.
(88) P. L., CLV, 135.
(89) P. L., CLXXIII, 685 A.
(90) P. L., CL, 820 D.
(91) Bonizon, dans P. L., CL, 821.
(92) P. L., CXLIII, 489-490.
(93) Libuin, P. L., CXLIII, 525.
(94) P. L., CXLIV, 316. Cf. CXLII, 260.
(95) Libuin, P. L., CXLIII, 527.
(96) L. II, c. 97, dans P. L. CLXXIII, 704-706.
(97) L. P. II, 334-335.
(98) Texte dans D. Th. C., XI, 527-528. Cf. L. Duchesne, Et. Pont ; 399-401.

INDEX DES PAPES MENTIONNÉS

	pages
Adéodat	19
Adrien I	22
Adrien II	26
Adrien III	27
Agapet I	15
Agapet II	32
Agathon	19
Alexandre	4
Anaclet	4
Anastase I	10
Anastase II	12
Anastase III	32
Anicet	4
Antère	7
Benoit I	17
Benoit II	20
Benoit III	26
Benoit IV	29
Benoit V	34
Benoit VI	35
Benoit VII	35
Benoit VIII	38
Benoit IX	39
Benoit X	43
Boniface I	11
Boniface II	14
Boniface III	17
Boniface IV	18
Boniface V	18
Boniface VI	29
Boniface VII	35
Caïus	7
Calliste	5
Célestin I	12
Christophe	29
Clément I	4
Clément II	40
Clet	4
Conon	20
Constantin I	21
Constantin II	22
Corneille	7
Damase I	8
Damase II	41
Denis	7
Deusdedit	18
Donus	19
Eleuthère	4
Etienne I	7
Etienne II	22
Etienne III	22
Etienne IV	23
Etienne V	27
Etienne VI	29
Etienne VII	32
Etienne VIII	32
Etienne IX	43
Eugène I	19
Eugène II	24
Eusèbe	7
Eutychien	7
Evariste	4
Fabien	7
Félix I	7
Félix II	8
Félix III	12
Félix IV	14
Formose	27-29
Gélase	12
Grégoire I	17
Grégoire II	21
Grégoire III	21
Grégoire IV	24
Grégoire V	36
Grégoire VI	39
Hilaire	12
Hippolyte	5
Honorius	18
Hormisdas	13
Hygin	4
Innocent I	11
Jean I	14
Jean II	15
Jean III	17
Jean IV	18
Jean V	20
Jean VI	21
Jean VII	21
Jean VIII	27
Jean IX	29
Jean X	32
Jean XI	32
Jean XII	33
Jean XIII	34
Jean XIV	35
Jean XV	36
Jean XVI	36
Jean XVII	37
Jean XVIII	37
Jean XIX	38
(Jeanne papesse)	30-31
Jules I	8
Landon	32
Laurent	12
Léon I	12
Léon II	20
Léon III	23
Léon IV	25
Léon V	29
Léon VI	32
Léon VII	32
Léon VIII	34
Léon IX	41
Libère	8
Lin	4
Lucius	7
Marc	8
Marcel I	7
Marcellin	7
Marin I	27
Marin II	32
Martin I	19
Miltiade	7
Nicolas I	26
Nicolas II	43
Novatien	7
Pascal I	24
Paul I	22
Pélage I	16
Pélage II	17
Pie I	4
Pierre	3
Pontien	7
Romain	29
Sabinien	17
Serge I	20
Serge II	24
Serge III	29
Serge IV	37
Séverin	18
Silvère	15
Simplicius	12
Sirice	10
Sisinnius	21
Sixte I	4
Sixte II	7
Sixte III	12
Soter	44
Sylvestre I	7
Sylvestre II	37
Sylvestre III	39
Symnaque	12
Télesphore	4
Théodore I	19
Théodore II	29
Urbain I	7
Ursin	9
Valentin	24
Victor I	4,6
Victor II	42
Vigile	14
Vitalien	19
Zacharie	21
Zéphyrin	6
Zozime	11

TABLE DES MATIÈRES

Introduction ..... p. 1
Fictions initiales 3
Premières élections pontificales 5
Premières dissensions électorales 5
Sous l'Empire Constantinien 7
Sous les Empereurs d'Occident 10
Sous la domination des « Barbares » 11
Les aventures du pape Vigile 14
Sous le patronage de Byzance 16
Sous la pression des Arabes 18
Derniers élus de Byzance 20
Sous le patronat des Francs 21
Sous la féodalité italenne 25
Les vicissitudes du pape Formose 27
Le roman de la papesse Jeanne 30
Une fabrique de papes : la maison de Théophylacte 31
Fabriques alternées : les Othon, les Crescentius 34
Nouvelle fabrique : les comtes de Tusculum 37
La danse macabre des papes allemands 40
Conclusion 44
Références 45
Index des papes mentionnés 47

Le Gérant : Georges Ory

Imp. Leroy - La Ferté-Macé (Orne) Dépôt légal 3e trim. 1954